

L'immigration francophone africaine
en Scandinavie.
Le cas de la Norvège

Edgard Waidi Idris



FRA4592 – Masteroppgave i fransk områdekunnskap

Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk

Det humanistiske fakultet

UNIVERSITETET I OSLO

HØST 2020

© Edgard Waidi Idris

2020

L'immigration francophone africaine en Scandinavie. Le cas de la Norvège

Edgard Waidi Idris

<http://www.duo.uio.no/>

Sammendrag

Ce travail de recherche porte sur l'immigration francophone africaine en Scandinavie avec la Norvège comme étude de cas. Ladite crise migratoire de 2015 a permis aux pays Scandinaves, ainsi que les autres pays de l'Europe à prendre des précautions pour faire face à cette crise. La Norvège n'étant pas membre de l'Union Européenne a été touchée pas cette crise avec un grand nombre de demandeurs d'asile voulant accéder au sol norvégien. Ce travail analyse par conséquent les effets des accords de l'Union sur la politique migratoire norvégienne. Les liens historiques et linguistiques entre la Norvège et les pays de l'Afrique francophone n'étant pas existants font qu'il n'existe pas un grand nombre d'immigrés en provenance de ces pays résidant en Norvège comme nous le montre les données du bureau de statistiques. D'ailleurs, la Norvège n'est pas qualifiée de vieux pays d'immigration comme la France et l'Allemagne. Ainsi, pour étudier l'immigration des ressortissants francophones africains en Norvège, ce travail fait un retour sur leur histoire. Il examine aussi la politique d'intégration mise en place pour les immigrés par le gouvernement. Ensuite, le travail étudie le processus d'intégration des immigrés francophones africains à travers des indicateurs d'intégration tels que la langue, le marché de travail et la discrimination et le racisme dans l'habitat norvégien.

Remerciements

Je tiens en premier lieu, à remercier Dieu, le Tout-Puissant pour avoir permis la réalisation ce travail.

J'exprime de même mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance à Kjerstin Aukrust, ma directrice de mémoire pour m'avoir guidé pendant ce travail. Je la remercie pour ses précieux conseils et critiques qui m'ont permis d'avancer dans ma recherche.

Je ne terminerai pas sans adresser un immense merci à toute ma famille, surtout, à mon épouse Genevive Woe Sefa Yankah Waidi, à ma mère Veronica Quaicoe et au couple (Gladys et Charles Hanson) pour m'avoir soutenu tout au long de ce travail.

Table des matières

Sammendrag.....	III
Remerciements.....	IV
Table des matières.....	V
1. Introduction.....	1
Présentation du sujet.....	1
Qu'est-ce que l'immigration ?.....	4
L'Afrique francophone.....	5
Problématique.....	6
Méthodologie et sources.....	7
Plan de travail.....	8
3.Aspects historiques et définition des mots clés de l'immigration.....	9
Définition des mots clés de l'immigration.....	9
Immigré/Emigré.....	9
Étranger.....	9
Réfugié.....	10
Clandestins et sans-papiers.....	11
Contexte historique.....	11
Aperçu général.....	13
De l'immigration.....	13
De la colonisation et de la décolonisation de l'Afrique francophone.....	14
L'immigration francophone africaine en Scandinavie.....	16
Le cas de la Norvège.....	17
3. Aspects politiques de l'immigration et l'intégration norvégienne.....	21
Politique migratoire.....	21
La Norvège et l'accord de l'EEE.....	21
L'Union Européenne et les accords de Schengen.....	22
La Convention de Dublin et le traité de Maastricht.....	23

Quelle politique d'intégration aujourd'hui ?.....	26
Définition de l'intégration.....	26
L'assimilation.....	27
La ségrégation.....	28
La politique d'intégration actuelle du gouvernement norvégien.....	29
4. Le processus d'intégration des immigrants francophones africains en Norvège.....	32
Quelques notions clés.....	32
L'identité.....	32
La culture.....	33
Le transnationalisme.....	33
Analyse de l'intégration des immigrants à l'aide de quelques indicateurs.....	34
La langue norvégienne.....	35
Le marché du travail.....	37
Le racisme et la discrimination.....	40
Bibliographie.....	45

1. Introduction

Présentation du sujet

L'histoire de l'immigration est très longue. Au fil des années, le sujet de l'immigration a été l'enjeu de nombreux débats publics et politiques. Ces débats sont souvent colorés par les différentes connotations attachées au terme « immigration », ainsi que par la situation dans laquelle les immigrants en question se trouvent, et par leur mode d'adaptation dans leur nouvelle société d'accueil. Dans certains pays européens nombreux sont les personnes qui perçoivent les immigrés comme la base des problèmes et des difficultés présentes dans leur société. À cet égard, les professeurs Andrea Rea et Maryse Tripier soulignent que : « Les discours politiques et médiatiques font des immigrés une cause d'insécurité. Le mot même immigration véhicule des peurs. »¹ Pour ce qui est du sociologue Abdelmalek Sayad, il affirme que:

Tout se passe comme si l'immigré étant déjà en faute du seul fait de sa présence en terre d'immigration, toutes les autres fautes étaient comme doublées, aggravées en raison de cette faute première que serait l'immigration.²

Pourtant, l'on ne fait que remarquer une augmentation concernant le nombre d'immigrés venant en Europe. Pour illustrer cela, les nouvelles estimations publiées par les Nations Unies en 2019 montraient que :

Le nombre de migrants internationaux dans le monde a atteint 272 millions, soit une augmentation de 51 millions par rapport à 2010. Ainsi, ces migrants représentent 3,5% de la population mondiale, contre 2,8% en 2000.³

La déclaration universelle des droits de l'homme, extrait de l'Article 13 stipule que : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. »⁴ Ainsi, un Ivoirien peut décider de s'installer en Norvège pour mener sa vie et vice versa. Ce droit implique que l'immigration joue un rôle majeur et demeure un facteur

¹ Andrea Rea et Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, Ed. La Découverte, Collection Repères, 2008, p. 4-5

² Abdelmalek Sayad, « Immigration et "pensée d'État" », In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 129, septembre 1999, p.8

³ https://www.persee.fr/doc/AsPDF/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3299.pdf

³ ONU Info, 2019

<https://news.un.org/fr/story/2019/09/1051802>

⁴ Les Nations Unies, *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, Article 13

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

indispensable à la mondialisation. Comme le constate la politologue française, Catherine Wihtol de Wenden, spécialiste de la question des migrations :

Les migrations font aujourd'hui partie de la texture sociale des relations internationales et elles suscitent une intense activité internationale (sommets, traités, accords, pactes), car elles sont source de conflits dans le monde de plus en plus interdépendant.⁵

Comment affronter l'immigration ? Citons la femme de lettres franco-sénégalaise Fatou Diome lors d'une interview portant sur son roman intitulé *Marianne porte plainte!* à propos de l'immigration: « Nous sommes embarqués dans le même bateau et il faut donc ramer dans le même sens, la fraternité. »⁶ En effet, il nous semble que l'immigration peut apporter ce lien commun de solidarité qui existe entre les différentes nations, raison pour laquelle elle demeure au cœur de l'histoire sociale et politique dans un monde interdépendant, même si elle déclenche des conflits.

Par ailleurs, le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de 2009 souligne que : « la mobilité est un facteur essentiel du développement humain. »⁷ Ces mouvements migratoires mondialisés touchent plus certains états que d'autres sur le plan économique, social et politique à long terme. Selon les données de 2018 de l'office statistique de l'Union Européenne Eurostat : « On comptait 39,9 millions de ressortissants étrangers vivant dans les 28 États de l'association, soit 7,8% de la population totale de l'Union Européenne. »⁸ En revanche, le nombre de migrants internationaux en Afrique est décroissant. En réalité, un rapport en ligne publié en 2020 par l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) le confirme :

Les migrants internationaux en Afrique constituaient seulement 10% de la population mondiale de migrants en 2019 tandis que, l'Europe et l'Asie enregistraient 82 et 84 millions migrants internationaux la même année, soit 61% de la population mondiale totale de migrants.⁹

⁵ Catherine Wihtol de Wenden, *La question migratoire au XXIe siècle*, Paris : Presses de Sciences po, 2010, p.13

⁶ Citée par Fatou Diome dans *Le Gros Journal*, 22 mars 2017

<https://www.clique.tv/replay-gros-journal-fatou-diome/>

⁷ PNUD, *Lever les barrières. Mobilités et développement humain, rapport mondial sur le développement humain*, 2019, Chapitre 1

http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf

⁸ Eurostat, « Chiffres clés sur l'Europe », édition 2019, p.13

https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/10164473/KS-EI-19-001-FR_N.pdf/aef66e0b-f5fe-c4e1-67ac-3c3f01a44384

⁹ OIM, « Rapport état de la migration dans le monde », 2020.

https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr_ch_2.pdf

Ces statistiques nous montrent donc que l'Europe est une des destinations les plus importantes pour les immigrants. En effet, « l'Europe, dès les années 1950, devient un pôle d'attraction en raison notamment de l'avancée du processus d'intégration régionale. »¹⁰ Ce processus d'intégration était caractérisé par le tissage d'un réseau permettant la libre circulation des travailleurs salariés entre les frontières des pays européens. Les années suivantes, cette libre circulation va s'avérer difficile à gérer pour l'Europe à cause des difficultés qu'elle éprouve pour contrôler ses frontières. Selon Wihtol de Wenden, « elle a donné la priorité à la sécurité sur les besoins de main d'œuvre et d'inclusion sociale sans prendre en compte le vieillissement de sa population. »¹¹

La crise migratoire de 2014 et 2015 a entraîné une arrivée massive de migrants en Europe. Cependant, le taux élevé d'immigrants sur le continent européen va coïncider avec beaucoup de difficultés sociales, politiques et économiques et par conséquent créer des réactions d'opposition de la part des états européens, y compris ceux de la Scandinavie. En effet, « le 26 novembre 2015, le Norvège suspend les accords de Schengen après que ses voisins suédois et danois aient pris la même action pour adresser la crise. »¹² De l'autre côté, la crise semble avoir donné « raison » à la montée des partis de la droite populiste dans ces trois pays, comme dans le reste de l'Europe : ces partis sont opposés à l'immigration et font de la lutte contre celle-ci la priorité dans leur message politique. Cette montée dans les pays scandinaves se justifie entre autre par « la victoire du parti populaire danois (DF) aux législatives de 2015, le parti Social-Démocrate constituant l'un des grands partis après les élections de 2014 en Suède et l'entrée du parti du progrès (FrP) au gouvernement norvégien pour la première fois en 2013. »¹³

Avec cette montée des mouvements anti migratoires dans ces pays de l'Europe du nord, nous nous demandons quel sort est réservé aux immigrés, alors qu'ils ne semblent pas les

¹⁰ Donata Gnisci, *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest – Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE*, Édition et coordination : Marie Trémolières, 2008, p.66

<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264031814-fr.pdf?expires=1605952121&id=id&accname=ocid195785&checksum=D9E74DFC60199DB2B29108B139962BF9>

¹¹ Wihtol de Wenden, « L'Union européenne et les enjeux migratoires », 2007, p.1

https://www.fidh.org/IMG/pdf/Wihtol_UE_fr.pdf

¹² Espen D. H. Olsen & Ragnhild Grønning, « From Humanitarian Needs to Border Control: Norwegian Media Narratives on Migration and Conceptions of Justice », 2019

<https://doi.org/10.1080/03932729.2019.1641364>. Toutes les traductions de l'anglais ou du norvégien en français sont les nôtres.

¹³ Euronews, « La montée de l'extrême-droite dans les pays scandinaves », 2015

<https://fr.euronews.com/2015/06/19/la-montee-de-l-extreme-droite-dans-les-pays-scandinaves>

bienvenus. C'est d'ailleurs ce qui nous a motivé à écrire notre mémoire sur l'immigration concernant cette partie de l'Europe, vu que l'immigration est un sujet vaste. Notre mémoire a pour titre comme : *L'immigration francophone africaine en Scandinavie : le cas de la Norvège*. Mais avant d'en venir là, une question importante se pose : qu'est-ce que c'est l'immigration ?

Qu'est-ce que l'immigration ?

Même s'il est difficile d'accorder une définition générale à ce terme, l'immigration peut être définie ainsi : « le fait de quitter son pays d'origine ou pays de naissance, et s'installer dans un autre pays permanentement, ce nouveau pays ainsi devient son pays de résidence habituelle. »¹⁴ Ce mouvement entre pays d'origine et pays d'accueil constitue un enjeu pour ces immigrés, qui exposent leur vie aux frontières des pays de l'Europe et dans la méditerranée pour atteindre leur objectif. Voilà pourquoi l'historien Gérard Noiriel évoque un double processus dans lequel se trouve simultanément le déplacement dans l'espace et le franchissement d'une frontière.¹⁵ Par ailleurs, l'essayiste Jean-Paul Gourévitch met l'accent sur le processus d'*émigration* et d'*immigration* (termes dont nous allons développer dans le chapitre 2) de l'immigré pour évoquer ce déplacement qui constitue les flux migratoires.¹⁶

En ce qui concerne l'immigration francophone africaine en Scandinavie, elle est limitée par rapport aux autres pays européens tels que la France, la Belgique et l'Allemagne. Ces derniers ont des politiques migratoires moins restrictives et plus favorables que celles des pays scandinaves. Ces pays situés au nord de l'Europe incluent la Suède, le Danemark et la Norvège. D'après les données de Nordregio (Centre international de recherche pour le développement des régions nordiques) publiées en 2020, « la Suède est le pays qui compte le plus d'immigrés entre ces pays avec 19% en 2019 par rapport à 9% en 1990. La Norvège quant à elle est à 16% ». ¹⁷ Il sera évident de noter que, de ces pays nordiques, seul la Norvège ne fait pas partie de l'Union européenne.

¹⁴ Glossaire de la migration de l'OIM, édition de 2020

<https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration#immigration>

¹⁵ Gérard Noiriel, « Une Histoire du modèle français d'immigration », in ZUCMAN Gabriel, *Économie politique des migrations*, La Découverte, 2010.

¹⁶ Jean-Paul Gourévitch, *Les migrations en Europe*, Paris : Acropole, 2007, p.30

¹⁷ Heleniak et Jokinen, « Migration and mobility – more diverse, more urban », 2020
<https://pub.norden.org/nord2020-001/#18388>

De l'autre côté, les immigrants contribuent largement au développement économique, et cela est dû à leurs mains d'œuvres et leurs impôts. D'après un rapport de la Banque Mondiale, les immigrants en 2018 avaient transféré 529 milliard de dollars vers les pays en voie de développement, et ces fonds constituaient une hausse de 10% pour les pays de l'Afrique subsaharienne.²⁰ Mais cette contribution économique a souvent un lourd « prix » : en effet, les immigrés venant de l'Afrique subsaharienne après leur installation dans leur nouvelle société norvégienne doivent surmonter des difficultés avant d'être intégrés ou se faire une place dans cette société. Cette intégration requiert du temps pour ceux-ci, car ils se retrouvent dans un contexte totalement inconnu.

Problématique

Dans le but de succéder dans leur nouveau pays d'accueil, les immigrants doivent faire face à de nombreux obstacles qu'ils doivent surmonter. L'un de ces obstacles est dû au fait qu'ils doivent pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions de vie dans leur nouvelle demeure. Cependant, nous savons que le processus d'adaptation pour tout individu n'est pas aussi simple que ça, surtout pour une personne dans un contexte totalement inconnu. Cela vaut aussi pour la situation des immigrants africains en Europe (Norvège). L'on constate normalement que les immigrants européens ont tendance à s'adapter plus facilement par rapport aux immigrés africains, comme l'illustre les données du bureau central des statistiques de la Norvège de 2020 : « Le taux d'emploi des immigrés africains est de 54% contre un taux en moyenne de 70% pour leurs compatriotes européens. »²¹ Pourtant, le travail constitue l'un des facteurs importants pour l'immigré afin qu'il soit intégré.

Ceci nous mène à l'une de nos problématiques que nous aimerons étudier : Comment se réalise le mode d'intégration des immigrés africains à l'habitat norvégien ? Ensuite, en essayant de faire partie de cette société norvégienne, sont-ils obligés de laisser derrière eux tout ce qu'ils ont appris auparavant ? Cela est relatif à notre deuxième problématique qui est : Que font ces immigrés africains de leurs pratiques antérieures pendant le processus d'assimilation ? Une tentative pour répondre aux questions au cours de notre mémoire nous permettra de mieux connaître la situation de ces immigrés en Norvège.

²⁰ La banque mondiale, Communiqué de presse No : 2019/148

[2018, une année record pour les envois de fonds dans le monde \(banquemondiale.org\)](https://www.banquemondiale.org/fr/actualites/2019-11-20-2018-une-année-record-pour-les-envois-de-fonds-dans-le-monde)

²¹ SSB, «Sysselsatte (20-66år), etter innvandringsbakgrunn og verdensregion. 4. Kvartal », 2020
[Sysselsetting blant innvandrere, registerbasert - SSB](#)

Méthodologie et sources

Vu que notre sujet porte sur un problème social, nous allons avoir recours à la méthode qualitative en nous basant sur diverses sources. Le sujet de l'immigration étant très vaste, nous allons essayer de porter un regard critique sur l'immigration et l'intégration francophone africaine en Norvège. Cela signifie aussi que nous allons nous appuyer sur des connaissances existantes concernant l'immigration en général puis, en Norvège, d'où, la consultation des travaux antérieurs qui ont déjà traité des sujets semblables. L'analyse de ces sources constitue une étape importante pour notre recherche. Mais de quelles sources s'agit-il principalement ?

Notre recherche nous a permis de découvrir quelques travaux académiques qui nous ont servi comme piste pour aborder notre mémoire. Tout d'abord, vient l'étude intitulée « What is success ? Examining the concept of success among African immigrants in Canada » publiée en 2019 par Emmanuel Kyeremeh et al. L'étude conduite à l'aide d'interviews d'immigrés africains vivant à London, une ville de la province de l'Ontario, affirme qu'une réussite d'intégration pour l'immigré est synonyme d'un processus d'intériorisation totale des valeurs du pays d'accueil. Cependant, cette intériorisation présente de nombreuses difficultés à cause du manque d'apprentissage de la langue, la différence culturelle entre ces immigrés et la population et le manque d'accès au travail. En plus, l'étude montre qu'une partie de ces immigrés avaient des difficultés à s'incorporer dans leur nouvelle société, car ils ne pouvaient pas se détacher de leur pays d'origine.

Cependant, dans un autre article nommé « Expanding Policy-Based Conceptualizations of 'Successful Integration': Negotiating Integration through Occupation following International Migration » paru en 2012 par Huot et al, les auteurs soulignent que l'intégration des immigrants francophones dans la province de l'Ontario réussit si l'immigré en question décide de recommencer sa vie à nouveau en mettant l'accent sur les normes de sa société d'accueil. Dans ce cas, il doit plus ou moins couper le lien avec son pays d'origine et accepter sa nouvelle situation. Leur étude s'est basée sur une série d'interviews réalisée par des immigrés africains ayant vécu en Norvège pendant 5 et 10 ans.

Pour ajouter, il existe aussi des travaux d'étudiants qui peuvent être également utiles à notre mémoire. Comme exemple, citons *Le réseau national d'origine comme ressource pour l'intégration à la société norvégienne. Le cas des Sénégalais à Oslo*, le mémoire de master rédigé par Nina Suizu Diallo à l'université d'Oslo en 2013. Ce travail analyse l'intégration des immigrés francophones africains en Norvège et se sert d'une méthode qualitative à l'aide

d'interviews. Diallo montre comment certains sénégalais d'Oslo s'entraident pour s'intégrer dans la société norvégienne ; nous constatons donc que ce lien de solidarité semble être une source de succès. Mais attention, ce succès bénéficie la plupart du temps les immigrés en situation *régulière*. Précisons aussi que d'autres sources telles que des lois des organisations comme les Nations Unies, UDI (La Direction norvégienne de l'Immigration), des rapports officiels, et des articles de journaux accessible en ligne tels que VG (quotidien norvégien) et la revue *Journal of Ethnic and Migration Studies* seront utilisées fréquemment lors de notre mémoire. De plus, nous allons nous inspirer des ouvrages écrits par des chercheurs comme Jan-Paul Brekke, sociologue norvégien qui a beaucoup de connaissances sur l'immigration en Norvège, l'historien Philippe Dewitte et des politologues comme Catherine Wihtol de Wenden, spécialiste des migrations internationales.

Plan de travail

Le mémoire est composé de cinq chapitres. Le premier constitue l'introduction à notre travail. Ici, nous avons abordé l'immigration en générale en essayant d'introduire notre sujet et la problématique. Dans le deuxième chapitre, nous traiterons l'aspect historique de l'immigration en Europe, puis en Norvège. Ce chapitre évoquera aussi les liens historiques entre les pays de l'Afrique francophone dite l'Afrique noire, ainsi que le lien de ces pays avec la Norvège. Nous allons évoquer un aperçu général de l'immigration, de la colonisation et de la décolonisation de l'Afrique francophone. On va également définir les différents types d'immigrés africains résidant en Norvège.

En ce qui concerne le chapitre trois, il aura pour objectif d'aborder l'intégration des immigrés et les différents termes associés à celle-ci. En plus de cela, nous verrons le processus d'intégration mis en place par le gouvernement norvégien. Le quatrième chapitre pour sa part va se permettre d'analyser les trois notions clés dans le processus d'adaptation des immigrés francophones africains. Ensuite, nous allons mesurer leur processus d'intégration à l'aide de trois indicateurs d'intégrations, pour déterminer comment ces immigrés s'incorporent dans l'habitat norvégien. Finalement, nous allons tirer une conclusion basée sur l'analyse de ces quatre chapitres.

2. Aspects historiques et définition des mots clés de l'immigration

Définition des mots clés de l'immigration

Il existe différents termes utilisés pour caractériser les migrants qui effectuent ces déplacements d'un pays à un autre. Ces termes leur sont attribués en fonction des circonstances dans lesquelles ces derniers arrivent dans le pays de destination.

Immigré/Emigré

Ces deux termes sont liés au mot « migration », qui peut être définie comme suite : « Un événement renouvelable et processus réversible (toute émigration pouvant être suivie d'un retour au lieu d'origine), la migration est donc relative au lieu de résidence qui est l'espace de référence. »²² Nous constatons à travers cette définition une interchangeabilité entre « l'immigré » et « l'émigré ». Ainsi, un « migrant » réfère à celui qui quitte son pays d'origine pour s'installer dans un autre pays, et le pays dans lequel il s'installe est le pays d'accueil. En quittant son pays d'origine, le migrant devient émigrant ; en revanche, quand il s'installe dans un autre pays, il devient immigrant.

Selon le Haut Conseil à l'intégration en France, un immigré est « une personne née étrangère à l'étranger et rentrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. »²³ Par exemple, un Norvégien partant s'installer en France est un émigré en Norvège, mais devient un immigré en France. Dans le sens inverse, les immigrés en Norvège deviennent tous des émigrés dans leurs pays respectifs.

Étranger

Un étranger correspond à celui qui n'est pas citoyen de la nation dans lequel il demeure, il n'appartient pas à ce pays. Bien qu'il corresponde aussi à un immigré, il faut noter que son motif n'est pas forcément de rester définitivement dans le pays d'accueil comme ce dernier. L'étranger pour la plupart du temps fait référence aux expatriés, et ceux-ci vivent normalement pour un bout de temps avant de retourner dans leurs pays d'origine. Par ailleurs,

²² Garson et Thoreau, « Typologie des migrations et analyse de l'intégration », 1999, Chapitre 1 – p. 15

²³ Haut Conseil à l'intégration, *Archives mai 2005 – septembre 2013*
<http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#I>

s'il décide de ne plus rentrer chez lui, il peut choisir de suivre les formalités pour s'octroyer la nationalité de son pays d'accueil.

Réfugié

C'est le type de migrant contraint à quitter son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou sociales, dans le but de se protéger dans un autre pays. La Convention de Genève de 1951 dans le premier chapitre de l'article 1 définit le réfugié comme suit :

Toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son idée politique ou de son appartenance à un groupe social, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne veut ou ne peut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte veut y retourner.²⁴

Cette définition du réfugié renforce donc son statut sur le plan universel, et permet de subvenir à ses besoins, que ce soit matériellement ou juridiquement. Outre le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), le réfugié dépend toujours d'un organisme national mis en place par les autorités de son pays d'accueil. Comme exemple existe l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) en France, l'UDI (Office national norvégien de l'immigration) en Norvège. En quittant son pays d'origine contre sa volonté pour s'installer dans un autre, le réfugié est obligé de faire une demande d'asile, et cette dernière doit être acceptée par son pays d'accueil afin qu'il puisse jouir du statut de réfugié et bénéficier des prestations sociales comme les autres citoyens de ce pays.

Tenons à souligner que le réfugié peut être aussi un apatride, mot utilisé pour la première fois par le juriste Charles Claro en 1918 dans un article de journal de presse judiciaire intitulé *La Loi*.²⁵ Par contraste, ce dernier est démuné de sa nationalité contre son gré. Marc Vichniac, professeur à l'Académie de droit international de La Haye, définit l'apatride étant comme :

Tous ceux qui ne sont liés à aucun État à titre de citoyens ou sujets, soit qu'ils n'aient pas acquis cette qualité, soit qu'ils y aient renoncé ou qu'ils en aient été privés d'une façon individuelle, par suite des circonstances spéciales de leur naissance, de leur mariage, de la violation des lois de leur pays; soit d'une manière collective, par suite du transfert d'un territoire dans les limites d'un nouvel État ou de la transformation du régime politico-social de leur pays d'origine.²⁶

²⁴ L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *Convention et Protocoles relatifs au statut des réfugiés*, 2007, Chapitre 1, p.16

<https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>

²⁵ Marc Vichniac, « Le statut international des apatrides (Volume 43) », Chapitre 1

https://dx.doi.org/10.1163/1875-8096_pplrdc_A9789028608023_02

En un mot, les apatrides renvoient à ceux dont aucune nation ne considère comme son ressortissant lorsque cette nation applique sa législation. Comme exemple typique aujourd'hui, nous pouvons citer le peuple kurde du Kurdistan qui n'existe plus car il a été écartelé entre quatre états dont : l'Irak, la Turquie, l'Iran et la Syrie. Selon le rapport du Haut-Commissariat pour les réfugiés de 2008²⁷, il existait 6,6 millions d'apatrides dans 58 pays. Il estime également que globalement, ce nombre peut atteindre 12 millions de personnes apatrides.

Au cas où la demande d'asile du réfugié n'est pas acceptée, il sera rapatrié. Sa demande doit être acceptée afin qu'il puisse vivre légalement dans son nouveau territoire. Ce qui nous mène à d'autres types de migrants :

Clandestins et sans-papiers

Les clandestins sont ceux qui décident de se rendre dans un autre pays sans suivre les procédures légales (acquisition d'un visa, faux passeport, etc...). Ils utilisent la plupart du temps des voies risquées et surtout illégales pour atteindre leur objectif. Arrivés à leur destination, ils sont nommés sans—papiers, vu qu'ils possèdent de faux papiers tout au long de leur trajet, et demeurent par conséquent dans une situation irrégulière. Dans les mots de Gourévitch, « lorsqu'on les appelle des migrants illégaux, on leur fait justice. Cependant, quand ils sont nommés clandestins ou sans-papiers, c'est inciter à leur expulsion en s'opposant à leur demande d'asile. »²⁸

Contexte historique

L'immigration en Europe a évolué au fil du temps. En effet, les différentes vagues d'immigration ont été déterminées par des facteurs historiques et socio-politiques, tels que la chute du mur de Berlin, la globalisation du système économique et la colonisation.

²⁶ *Ibid*

²⁷ L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *Tendances mondiales en 2008. Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides*, 2009.
<https://www.unhcr.org/fr/statistics/unhcrstats/4af93d346/tendances-mondiales-2008-refugies-demandeurs-dasile-rapatries-personnes.html>

²⁸ *Ibid*, p.34

Aujourd'hui, l'Europe est un pôle attractif pour les migrants internationaux à cause de son développement et des meilleures conditions de vies qu'elle leur offre. Cependant, le flux migratoire vers l'Europe suscite de nombreux problèmes dans le domaine des politiques migratoires sur ce continent. Pour expliquer les obstacles engendrés par ce flux, la politologue Marie Poinot, dans les mots de sa collègue Wihtol de Wenden, commente que :

Les opinions publiques et les gouvernements peinent souvent à accepter certaines réalités, telle que l'objectif du vivre ensemble dans un monde cosmopolite, la nécessité de revisiter la citoyenneté ou encore l'influence des États de départ dans la gestion des migrations. Les politiques migratoires sont donc souvent en décalage par rapport à la réalité des flux.²⁹

Ainsi, à travers cette citation, nous estimons que les règles gouvernant les lois portant sur l'immigration devraient être accentuées au fur et à mesure que ce flux migratoire persiste dans le but de pouvoir le freiner, sinon cela risque d'aboutir à encore plus de dégâts.

Historiquement parlant, nous tiendrons à préciser que l'Europe fut une terre à la fois d'immigration et d'émigration dans le passé. L'essayiste Jean-Paul Gourévitch confirme cette affirmation en expliquant qu'« au début du 20^e siècle, des citoyens de différents pays tels que l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, etc. venaient se sédentariser en France, pendant que d'autres Européens quittaient leurs pays à l'aide des navires pour s'installer aux Etats-Unis. »³⁰ Selon lui, le flux migratoire constitue deux catégories : les flux radiaux et les flux réticulaires. Avec les flux radiaux, les migrants originaires d'un pays tendent à s'installer soit dans le pays voisin ou dans le pays qui est lié au leur en terme de culture et de liens bilatéraux. En plus, le pays que ces migrants choisissent, abrite la plupart du temps un bon nombre de ressortissants issus de leur pays d'origine. Comme exemple, nous pouvons citer le couple France-Belgique dans les années 1900 à cause du voisinage, France-Algérie à cause de la colonisation, l'Allemagne et la Pologne à cause de l'histoire du nazisme.

En ce qui concerne les flux réticulaires, les migrants quittent leur pays d'origine sans connaître leur destination finale. Ils se jettent ainsi dans une aventure avec un espoir de trouver un eldorado, et cet espoir est basé sur une image d'un pays d'accueil qui va traiter leurs demandes d'asiles dans des conditions moins strictes par rapport à d'autres pays. Leur choix est fait en fonction des situations économiques, sociales et politiques. C'est le cas de

²⁹ Marie Poinot, « Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Atlas des migrations* », *Hommes & migrations* [En ligne], 1316 | 2017, mis en ligne le 4 juin 2017, consulté le 8 mars 2020. URL: <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3837>

³⁰ Jean-Paul Gourévitch, *Les migrations en Europe*, Paris : Acropole, 2007, p. 20-21

beaucoup de migrants aujourd'hui ; en effet, nous pouvons faire référence aux migrants Africains en Italie, France ou en Scandinavie, ainsi que les migrants Afghans et Irakiens en Belgique.

La migration (immigration et émigration) a donc joué un rôle clé dans le développement du continent Européen après la seconde guerre mondiale. Cela avait facilité le manque de main d'œuvres dont certains pays avaient besoin pour avancer leur essor. En effet, « l'adoption par plusieurs pays européens vers les années 1960 du principe de la libre circulation des travailleurs [...] constitue le point de départ d'une politique migratoire européenne. »³¹

Aperçu général

De l'immigration

Malgré le durcissement des législations mises en places par les pays membres de l'Union Européenne, concernant aussi les non-membres, les vagues migratoires sur ce continent ne cessent d'augmenter. Cette augmentation a grandement contribué à une transformation de la démographie européenne. En effet, une étude publiée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) constate que : « l'augmentation de la population née à l'étranger a été à l'origine de près des trois quarts de la croissance démographique totale des pays européens de l'OCDE, et de près de 40 % de celle des États-Unis entre l'an 2000 et 2018. »³² Il est important de noter que l'année 2015 fut marquante pour l'Europe. En effet, ladite « crise migratoire » de cette année avait déclenché un grand nombre de demande d'asile en Europe, au point où certains pays européens tels que la Hongrie, la Slovénie et l'Autriche avaient décidé de fermer leurs frontières pour éviter l'accueil de ces migrants. L'étude établie par l'OCDE, montre aussi que le nombre de demandes d'asiles en Europe effectuées en 2015 atteignait la barre de 1.65 millions, de même que pour 2016 avec la majorité de ces migrants provenant de la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan³³. En plus, toujours en 2015, l'Europe (surtout l'Allemagne) devint la principale destination d'immigrés permanents devant les États-Unis, qui, il faut le préciser, demeurent toujours le pays le plus attractif pour ces immigrés.

³¹ *Ibid*, p.198

³² OCDE (2019), *Perspectives des migrations internationales 2019*, Chapitre 1, p.19, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/60811ed3-fr>

³³ *Ibid*, p. 18-19

Par ailleurs, les migrations familiales restent un des facteurs les plus importants lorsqu'on fait référence à la hausse des migrations en Europe ces dernières années. Des pays comme la Suède, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et les Royaume-Uni ont tous connu une forte augmentation à cause du regroupement familial.³⁴ En revanche, ces migrations familiales sont le fruit des migrations économiques qui ont lieu dans le passé, vu que l'Europe s'était servie de main d'œuvre étrangère pour se développer. Aujourd'hui, un bon nombre des migrants vivant en Europe proviennent de l'Afrique, surtout le côté francophone, avec la France comme l'une des destinations marquantes pour ces Africains. Pour illustrer ceci, l'anthropologue et sociologue française Catherine Quiminal constate qu',

une grande partie des migrants étrangers vivant en France dans les années 60 était issue de pays francophones africains. Les ressortissants de ces pays – Mali, Sénégal et Cameroun, constituaient les nationalités d'Afrique francophone les plus nombreuses dans le pays en 1990.³⁵

Cette citation nous rappelle que la migration des ressortissants de l'Afrique noire en France date de très longtemps, et cela est dû aux effets de la colonisation de ces pays par la métropole.

De la colonisation et la décolonisation de l'Afrique francophone

La colonisation a parcouru l'histoire de l'humanité dans le passé et l'Afrique fut l'épicentre de ce fait historique. Avant d'aborder la colonisation, il nous semble nécessaire d'évoquer l'importance de la conférence de Berlin (1884-1885) dans l'histoire de la colonisation. En effet, c'est pendant cette époque que s'est fait le partage colonial de l'Afrique, et la France a bénéficié de onze territoires africains, à savoir le Sénégal, le Soudan aujourd'hui appelé Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger, et la Haute Volta aujourd'hui appelée Burkina Faso, le Tchad, le Gabon, le Moyen-Congo et l'Oubangui Chari aujourd'hui appelé Centrafrique³⁶. La présence française en Afrique se situe entre le XVIIe siècle avec la fondation de Saint-Louis (aujourd'hui le Sénégal) et prend fin en 1900.³⁷ Les pays francophones de l'Afrique sont reliés par la langue française aujourd'hui parce qu'ils partagent la même histoire, qui est celle de la colonisation. En effet, leurs territoires ont été occupés dans le passé par des colons européens (Français et Belges) à la recherche de divers avantages en leur faveur. Ces avantages étaient sous forme d'accès aux ressources humaines

³⁴ Ibid, p. 23-24

³⁵ Catherine Quiminal, « Les Africains, divers et dynamiques », 1999, p. 112-113

³⁶ Claude Zesseu, *Immigration et affirmation : le cas des Africains en France*, 2011, p.54

³⁷ Deniau Xavier, *La francophonie*, 2003, p.39

et naturelles aux dépens des pays de l'Afrique francophone. Ainsi, les colons ont imposé leur langue dans ces pays par le biais de conquêtes militaires et politiques. À ce propos, Didier de Robillard et Valentin Feussi expliquent que :

L'introduction du français dans les pays francophones n'a jamais relevé d'un choix délibéré de populations. Il serait au fait plus pertinent de présenter l'entrée du français en Afrique sous l'angle de l'imposition menée grâce à des institutions comme l'armée, l'école et l'église déterminantes dans la diffusion des langues.³⁸

Nous pouvons donc affirmer que la langue française fut introduite dans ces pays contre leur volonté. Cependant, elle devint l'héritage que les colons ont laissé dans ces pays après la colonisation. Il était important pour les colons que les populations de ces colonies s'expriment en français dans le but de permettre une bonne communication entre eux et ces derniers. La langue française constitue un élément essentiel de l'identité des pays de l'Afrique francophone à l'égard de leurs voisins souvent géographiquement ou ethniquement semblables.³⁹ À part l'imposition de la langue dans ces colonies, le peuple subit aussi des modes de vie et des pratiques religieuses dans la main des colons. Ceci était fait dans le but qu'il soit civilisé, selon ces derniers. De ce fait, les colonisés ont subi une acculturation dans la main des colons. C'est ce que constate notamment Mar Fall, docteur en sociologie de l'université de Bordeaux 2 :

La colonisation française a été couverte par des géographes et par des missionnaires partageant la conviction d'avoir une mission universelle à accomplir : apporter la civilisation, la vérité définitive, le savoir absolu, laïque ou divin.⁴⁰

Nonobstant cette civilisation, la colonisation a eu plusieurs effets négatifs sur les ressortissants de l'Afrique noire à cause des travaux pénibles et des exploitations qu'ils ont subi pendant cette période. Selon le philosophe Jean-Paul Sartre, la colonisation était une violence, et il la décrit comme suite :

La violence coloniale ne se donne pas seulement le but de tenir en respect ces hommes asservis, elle cherche à le déshumaniser. Rien ne sera ménagé pour liquider leurs traditions, pour substituer nos langues aux leurs, pour détruire leur culture sans leur donner la nôtre : on les abrutira de fatigue. [...] Les marques de la violence, nulle douceur ne les effacera :

³⁸ Feussi et Robillard, « La Francophonie » : Prolégomènes à une perspective de la réception », 2017, p.21
<http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/31/le%20Francais%20en%20Afrique%2031.pdf>

³⁹ *Ibid*

⁴⁰ Mar Fall, *Le destin des Africains Noirs en France : discrimination, assimilation, repli communautaire*, L'Harmattan, 2005, p. 21

c'est la violence seule qui peut les détruire. Et le colonisé se guérit de la névrose coloniale en chassant le colon par les armes.⁴¹

Sartre à travers cette citation démontre comment la violence coloniale a paupérisé et déstructuré les populations colonisées. Ce qui a fait que les populations colonisées éprouvent une haine envers les Blancs à cause du traitement qu'ils ont subi dans la main des colons. Par conséquent, la seule solution pour ces populations de se libérer du joug colonial était de se révolter.

Ainsi, après la deuxième guerre mondiale, l'incessante révolte menée par les populations de l'Afrique contre les colons avait porté fruit. Les colons avaient reconnu le droit des peuples de choisir leur gouvernement. En ce qui concerne les pays de l'Afrique subsaharienne (sauf à Madagascar), leur émancipation s'est effectuée sans violence, progressivement, et avec l'accord de la métropole.⁴² Ensuite, en 1958, le général de Gaulle a engagé la décolonisation de l'Afrique noire en introduisant la création de la Communauté selon laquelle ces pays pouvaient être indépendants.⁴³ Ainsi, la plupart d'entre elles accédèrent à l'indépendance dans les années 1960. Les pays francophones, ayant été colonisés à l'époque, ont aussi vécu l'esclavage et la traite négrière, des pratiques qualifiées de crimes contre l'humanité. Ce sont ces liens historiques et linguistiques qui ont participé à une évolution de la migration francophone africaine dans les pays de l'Europe après leur décolonisation. La France constitue l'une des destinations majeures pour ces immigrés en provenance de cette Afrique à cause du rôle important qu'elle a joué.

L'immigration francophone africaine en Scandinavie

Bien que l'Europe demeure la deuxième destination des migrants internationales après les États-Unis dans le monde, la majorité de ses migrations est effectuée à l'intérieur de ce continent ou de leur propre pays. Ainsi, le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime « qu'il y aurait 740 millions de migrants internes dans le monde alors que, les migrants internationaux représentent eux 214 millions de personnes, **soit 3.1% de la population mondiale.** »⁴⁴ Si la crise migratoire de 2015 et 2016 avait contribué à

⁴¹ Jean-Paul Sartre, « Préface » dans Fanon, *Les damnés de la terre*, 1961, p.20

⁴² Henri Grimal, *La décolonisation: de 1919 à nos jours*, 1985, p.282

⁴³ Ibid, p.301

⁴⁴ PNUD, *Lever les barrières. Mobilités et développement humain. Rapport mondial sur le développement humain*, 2019. p.23

la fermeture de certaines frontières dans des pays européens pour arrêter le flux migratoire, l'immigration continuera de demeurer dans notre quotidien. En effet, les immigrés constituent une grande partie de la population européenne aujourd'hui. En France par exemple, les générations d'immigrés font partie d'un quart de la population française, c'est-à-dire qu'un quart de cette population est immigrée ou enfant d'immigrés. Les statistiques du recensement de la population par l'Insee⁴⁵ (Institut national de la statistique et des études économiques) en 2019 estimait qu'il vivait 6,7 millions d'immigrés en France, soit 9,9% de la population totale. Dans cette même période, 46,5% de ses immigrés étaient nés en Afrique, contre 34,1% en Europe.

De l'autre côté, même si la ruée vers l'Europe est massive, il faut souligner que :

Les migrations du Sud (les pays en voie de développement ou les pays moins avancés caractérisés par un indice du développement humain faible) vers celles du Nord (les pays développés avec un indice du développement humain élevé) ne représentent qu'un tiers des migrations mondiales, soit 37%. La plupart des migrations s'effectuent entre pays de même niveau de développement : 60% des migrants se déplacent entre pays développés ou entre pays en développement.⁴⁶

Ceci signifie que les pays en voie de développement reçoivent plus d'immigrants que les pays industrialisés.

Le cas de la Norvège

La Norvège demeure une terre d'accueil pour les immigrants à cause de son économie favorable. Cependant, cet accueil est souvent mis en question pour des raisons d'intégrations concernant une partie des immigrants. Elle connaît une population très diverse, et selon les données du Bureau central de statistiques de Norvège (SSB)⁴⁷, on compte aujourd'hui une population de 5,374,807 habitants. Parmi ces habitants, 790,497 sont des immigrants de la première génération soit, à peu près 15% de la population. Si l'on ajoute les enfants d'immigrés, c'est-à-dire, la deuxième génération, la population s'élève à un chiffre total de 979,254 habitants, d'après les mêmes statistiques. La population africaine occupe la troisième position des immigrants en Norvège juste derrière l'Europe et l'Asie. Il faut aussi indiquer que

hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf

⁴⁵ Insee, « estimations de la population 2019 », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#consulter>

⁴⁶ PNUD, *Lever les barrières. Mobilités et développement humain. Rapport mondial sur le développement humain*, 2019, p.23-24

http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf

⁴⁷ Statistisk sentralbyrå (SSB), « Innvandring », Mars 2020

<https://www.ssb.no/innvandring-og-innvandrerer/faktaside/innvandring>

la majorité des immigrés africains vient de la Somalie : ceux-ci représentent, avec les Suédois et les Polonais, l'un des plus grands groupes d'immigrés en Norvège. Les données nous font savoir que les personnes nées en Norvège des parents somaliens constituent 0,8% de la population norvégienne. Nous pouvons donc déduire que les immigrés francophones africains ont un très faible impact démographique sur la Norvège. Les données de SSB montrent que les deux générations d'immigrés africains constituent seulement 2,6% de la population totale.⁴⁸

En ce qui concerne l'histoire de l'immigration en Norvège, elle a été déclenchée par le besoin de main d'œuvre, comme ce fut le cas dans plusieurs pays européens. Le professeur Jørgen Carling avance qu'« on pouvait réellement parler d'immigration en Norvège en 1967, car le pays subit un solde migratoire positif pour la première fois depuis 1930. Le pays avait reçu environ 2400 immigrés cette année-là ».⁴⁹ Le solde migratoire réfère à la différence entre le nombre d'immigrants et d'émigrants dans un pays. Il est négatif quand le nombre d'émigrants dans un pays dépasse celui d'immigrants et vice versa. Pendant cette même époque (1967), on comptait aussi les premiers migrants africains et asiatiques qui étaient au nombre de 400⁵⁰.

Ce fut après cette période que l'immigration en Norvège a pris de l'ampleur et l'arrivée des plus grands groupes d'immigrés était du Pakistan, de la Yougoslavie, de la Turquie et du Maroc. Les Marocains sont donc parmi les premiers immigrés africains à arriver en Norvège. Tous ces migrants venaient dans le cadre de l'immigration professionnelle, mais au fur et à mesure que le nombre de migrant augmentait, il y eut une forte pression sur les infrastructures et les migrants avaient beaucoup de problèmes à s'adapter. C'est ainsi que le gouvernement en 1975 avait pris des engagements pour mettre fin à ce flux migratoire. Pour le professeur Knut Kjeldstadli et la sociologue Grethe Brochmann, l'objectif du « stop à l'immigration » selon le gouvernement était d'« améliorer les conditions de vie des migrants qui étaient déjà sur place, et bien se préparer pour faire face à la venue de futurs immigrés ». ⁵¹

Malgré cette politique, la vague migratoire dans le pays explosa quelques années plus tard. Les migrants qui ne pouvaient plus rentrer chez eux faisaient usage du regroupement familial

⁴⁸ *Ibid*

⁴⁹ Carling Jørgen, *Arbeidsinnvandring og familiegjenforening 1967 – 1980. En oversikt med hovedvekt på statistikk*, 1999, p.19. https://www.nb.no/items/URN:NBN:no-nb_digibok_2008091104009?page=20

⁵⁰ *Ibid*

⁵¹ Grethe Brochmann et Knut Kjeldstadli, *Innvandringen til Norge 900-2010*, 2014, p.229 – St. meld. nr. 107 (1975- 1976)

pour faire venir leur famille et on y trouvait aussi des personnes qui quittèrent leur pays pour des raisons politiques pour demander de l'asile. Ceux-ci étaient du Vietnam, du Chili et d'autres pays. Brochmann et Kjeldstadli expliquent que « l'explosion de la vague migratoire provoquée par l'augmentation du nombre de réfugiés et la combinaison de l'immigration professionnelle et du regroupement familial au début de 1980 marquait le commencement d'un flux qui allait durer longtemps. »⁵²

⁵² *Ibid*, Page 254

3. Aspects politiques de l'immigration et l'intégration norvégienne

Politique migratoire

Même si la Norvège est l'un des rares pays en Europe de l'Ouest qui n'est pas membre de l'Union Européenne, sa politique migratoire est influencée par cette dernière à cause de son association à l'AELE (Association européenne de libre-échange) et l'EEE (Espace économique européen). Dans ce chapitre, nous allons aborder les différents accords de l'Union européenne affectant le processus d'immigration en Norvège. Ensuite, nous allons évoquer la politique d'intégration norvégienne pour les immigrés en partant d'une définition des concepts clés tels que l'intégration, l'assimilation et la ségrégation, puis analyser un document parlementaire concernant l'intégration de ces derniers.

La Norvège et l'accord de l'EEE

Cet accord reste le plus vaste sur le plan économique pour la Norvège. Elle est membre de cette association depuis sa création en 1992, et l'accord a été signé dans le but de promouvoir les relations commerciales et économiques entre les 30 États de l'association. Ainsi, étant donné que la Norvège est membre de cette association, elle est obligée d'accepter l'intégration européenne, c'est-à-dire, permettre la libre circulation des personnes sur son territoire et ne pas discriminer contre ces derniers à cause de leur nationalité.⁵³

Ce principe de libre circulation va influencer la politique migratoire du pays, puisque les ressortissants européens auront le droit de circuler librement sur le territoire norvégien, soit pour passer un séjour ou pour travailler. En revanche, pour les ressortissants hors des pays de l'EEE, les autorités norvégiennes sont responsables des règles gouvernant la venue de ces derniers dans leur pays. Comme exemple, le déplacement sans contrôle des ressortissants venant d'un pays de l'EEE vient avec une attribution d'un permis de travail et aussi une possibilité d'obtenir un permis de séjour après leur arrivée en Norvège. Le permis est donné pour cinq ans, avec possibilité de renouvellement. Une durée de travail de moins de trois mois ne nécessite pas de permis de séjour.⁵⁴

Le principe de libre circulation a conduit à une importante augmentation des migrants travailleurs issus des pays de l'Union européenne. D'après l'essayiste Gourévitch, on en

⁵³ Espen D. H. Olsen, «Utenforskapets paradoks»: Mot et depolitisert statsborgerskap?», 2014, Chapitre 8, p.146

⁵⁴ NOU (Norges offentlige utredninger) 2004: 20, *Ny utlendingslov*, Chapitre 4, p. 86

<https://www.regjeringen.no/contentassets/eadd02d12e6340a581c1a85ab738e987/no/pdfs/nou200420040020000ddpdfs.pdf>

distingue quatre types : les migrants à la recherche d'un emploi, les étrangers (demandeurs d'asile acceptés, étudiants étrangers) cherchant à entrer dans le monde du travail, les migrants admis et qui ont le droit de travailler, et pour finir les saisonniers.⁵⁵ Ceux admis et qui ont le droit de travailler représentent le plus grand nombre concernant la migration de travail en Norvège. Selon les données du Bureau central de statistiques, ils sont 325 412 personnes aujourd'hui.⁵⁶

L'Union Européenne et les accords de Schengen

Les conséquences des deux guerres mondiales avaient poussé les pays européens en faveur de l'immigration dans le but de reconstruire leur pays. Cette politique d'immigration constituait essentiellement celle du travail, et chaque pays était donc responsable des conditions de déplacements des étrangers chez lui. La France fut l'un des premiers pays à adopter cette politique d'immigration.⁵⁷ Ainsi, le déplacement de ces étrangers s'effectuait librement et sans contrôle dans les pays voisins autre que le pays d'accueil. François Julien-Laferrière, professeur émérite de droit public, avance que « cette libre circulation n'était pas appliquée aux personnes en tant que tel, mais plutôt au développement pour une construction économique de l'Europe. »⁵⁸ Dans le même sens, la professeur Michèle Bonnechère, à propos de ses étrangers, note qu'« ils ne sont appréhendés que comme travailleurs, comme « *Homo economicus* », non comme des personnes titulaires de droits spécifiques, parmi lesquels la libre circulation. »⁵⁹

Ce n'est que le 9 mai 1950 que va naître la première construction d'une politique à l'échelle européenne : l'acte de naissance de l'Europe, suite à la déclaration de Robert Schuman sur la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont le but est de mettre en commun la production de ces deux ressources. Le principe de libre circulation des travailleurs va se propager dans d'autres pays européens et vers les années 60, plusieurs pays vont l'adopter. D'où, le commencement d'une politique migratoire européenne. C'est ainsi que les États membres décident de ne plus seulement se concentrer sur la libre circulation des travailleurs, mais aussi, sur d'autres types d'immigrés. Ces états de la Communauté ont donc signé un accord en 1985, à Schengen, ville située sur une double

⁵⁵ Jean-Paul Gourévitch, *Les migrations en Europe*, Paris, 2007, p.69

⁵⁶ SSB, «Innvandrerne etter innvandringsgrunn», Mai 2020

[Innvandrerne etter innvandringsgrunn - SSB](#)

⁵⁷ *Ibid*, p.197

⁵⁸ François Julien-Laferrière, « L'Union européenne, Schengen et la liberté de circulation », 1999, p.366

⁵⁹ Michèle Bonnechère, *Trente ans de libre circulation des travailleurs (Actes du colloque de Paris)*, 1998, p.18

frontière avec la France et l'Allemagne, au Luxembourg. Cet accord prévoyait la suppression des contrôles aux frontières communes entre l'Allemagne, la France et le Benelux. Après que cet accord ait eu sa convention d'application ratifiée en 1990, le territoire était communément nommé *l'espace Schengen* et de nombreux pays sauf, le Royaume-Uni et l'Irlande, ont adhéré à la convention. Pour les représentants des gouvernements français, allemand, belge, luxembourgeois et néerlandais, les accords de Schengen marquent le début d'un « progrès » à venir.⁶⁰ Gourévitch explique qu'après l'installation du système informatique commun, le SIS (Système d'information Schengen), les accords de Schengen sont entrés en application dès 1995 dans sept pays. Plus tard, ces accords se sont étendus dans plusieurs d'autres pays, dont la Norvège et l'Islande, bien que ces derniers ne soient pas membres de cette union.⁶¹

L'accord ne permet pas le contrôle des personnes, des marchandises et des capitaux dans les frontières intérieures de *l'espace Schengen* et, en échange, il garantit la surveillance renforcée dans ces frontières à l'aide des polices et des justices des pays concernés. En revanche, une politique commune de gestion des frontières extérieures va faire l'objet de plusieurs débats entre les pays membres de l'union pour adresser le problème de la libre circulation. Ces débats consistaient entre autres, l'établissement d'une politique commune des visas ainsi que, des règles gouvernant les immigrés illégaux dans l'espace Schengen.⁶² Les signataires de l'accord de Schengen avaient compris que la politique d'immigration demeure un point d'intérêt commun et que pour en faire face il était nécessaire de travailler ensemble.⁶³

La Convention de Dublin et le traité de Maastricht

Il existe trois versions de la convention de Dublin s'appliquant à tous les États européens. La première fut signée en 1990 par les représentants des pays membres de cette communauté, puis elle entra en vigueur en 1997. Modifiée et remplacée par le règlement de Dublin II en 2003, la Convention de Dublin avait pour but d'harmoniser la politique migratoire européenne. Gourévitch rappelle que le règlement de Dublin II n'accordait pas d'asile à tout

⁶⁰ Pamela Rougerie, « 30 ans après, les accords Schengen font toujours débat », *L'express*, Juin, 2015
https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/30-ans-apres-les-accords-schengen-font-toujours-debat_1689155.html

⁶¹ Jean-Paul Gourévitch, *Les migrations en Europe*, Paris, Page 199

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*, Page 200

citoyen européen⁶⁴. Grâce au règlement Dublin, les États avaient aussi adopté des règles portant sur la circulation des demandeurs d'asile dans l'espace Schengen. Selon Gourévitch, :

La Convention reconnaît la prééminence de la Convention de Genève – qui avait pour objectif jusqu'à cette période de traiter la question des demandeurs d'asile – mais introduit une disposition « européenne » : une demande d'asile ne peut dorénavant être examinée que dans un seul État.⁶⁵

Les demandeurs d'asile n'auront donc plus l'opportunité de poser leur dossier dans plusieurs pays, même s'ils circulent d'un État vers un autre, d'où, la fin des demandes d'asiles multiples. Pour aboutir à cet objectif, les États sont censés enregistrer dans une base de données communes, intitulée Eurodac, les empreintes du migrant qui circule illégalement dans l'espace Schengen ou qui y dépose une demande d'asile. Comme illustration, si un demandeur d'asile se déplace de l'Italie vers la Norvège, les autorités norvégiennes consultent la base Eurodac pour trouver les empreintes enregistrées du demandeur et entament une procédure Dublin. Après avoir interviewé le demandeur d'asile, les autorités de l'immigration norvégiennes prennent contact avec les autorités italiennes pour établir la véracité des propos du demandeur. Ensuite, une décision finale de le rapatrier vers l'Italie ou pas est prise.

Par ailleurs, la Convention porte aussi entre autre sur :

Le principe du regroupement familial et du séjour illégal, la notion de pays sûr, d'où on ne peut pas demander l'asile, de demande manifestement infondée, les sanctions contre les transporteurs, la solidarité entre pays européens, un demandeur d'asile débouté ne pouvant, sauf exception, demander l'asile dans un autre pays de l'Union et la préférence européenne à l'emploi.⁶⁶

Le principe du regroupement familial est de permettre au demandeur d'asile d'être uni avec sa famille ou un membre de sa famille habitant légalement dans un autre pays s'il le souhaite pendant le traitement de son dossier, surtout, dans le cas de mineur non accompagné. L'introduction de la notion de pays sûr et de demande manifestement infondée visait à accélérer le traitement des dossiers.

Ensuite, en 2008 la Commission européenne a proposé des amendements du règlement de Dublin II pour aborder les demandes d'asile au sein de son territoire. Et 5 ans plus tard, le règlement de Dublin III a été voté et adopté par les états membres pour remplacer le règlement de Dublin II. Le règlement de Dublin III pose le principe selon lequel la demande

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Catherine Wihtol de Wenden, « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui », 2009, p.322-323
<https://www.cairn.info/revue-etudes-2009-3-page-317.htm>

d'asile doit être déposée dans le premier pays d'arrivée.⁶⁷ Ce principe va engendrer de nombreux critiques, car il met la pression sur les pays d'entrée, tels que l'Italie et la Grèce, en ce qui concerne la prise en charge de ces immigrés. De plus, ces immigrés n'ont pas l'intention de rester dans ces pays d'arrivée, car ils visent les pays avec des situations économiquement favorables comme l'Allemagne, la Suède en leur faveur. Suite aux critiques, la Commission européenne depuis 2016 a tenté plusieurs fois à remodeler le règlement de Dublin III et adresser les inégalités que présente ce règlement. Cependant, jusqu'à présent elle n'est pas encore parvenue à trouver une solution.

Pour une Europe plus sociale et plus intégrée, un autre effort d'harmonisation, le traité de Maastricht va voir le jour. Ce traité se voulait être la naissance d'un nouveau processus de construction instituant l'Union européenne. Il fut signé en 1992 et approuvé avec beaucoup de difficultés par les parlements nationaux des États membres de l'Union. Le traité s'articule autour de trois piliers, d'où un marché unique avec une monnaie unique créée en 1999, une politique étrangère et de sécurité commune, et pour finir une collaboration policière et judiciaire. Il faut aussi noter la reconnaissance d'une citoyenneté européenne pour les ressortissants des pays membres de l'Union par le traité. Par la suite, il y a eu le traité d'Amsterdam en 1997 et d'autres accords entre ces pays qui aujourd'hui constituent des mesures gouvernant l'Union.⁶⁸

En général, nous pouvons donc noter que la participation de la Norvège à ces différents accords a eu une influence importante sur sa politique migratoire au fil des années. Il faut aussi noter qu'à part les lois communes qui existent entre l'Union et la Norvège, cette dernière possède ses propres lois mises en place afin de décider qui a le droit d'atterrir sur son sol vu que le pays conserve toujours sa souveraineté. Elle a refusé d'adhérer à l'UE par voie référendaire en 1972 et en 1994 pour conserver son interdépendance et sa souveraineté.⁶⁹ Pour le peuple norvégien, l'adhésion à l'UE n'est même pas prise en question. Selon un sondage publié en 2016, une majorité de Norvégiens, soit 70,9% rejette toute adhésion à l'Union.⁷⁰

⁶⁷ Le site de référence sur les questions européennes, « Asile et migrations en Europe : qu'est-ce que le règlement de Dublin ? », 2020 [Asile et migrations en Europe : qu'est-ce que le règlement de Dublin ? - Migrations & asile - Toute l'Europe](#)

⁶⁸ *Ibid*, p.200-201

⁶⁹ *Ibid*, [Les Etats adhérents et candidats à l'adhésion européenne - Elargissements - Toute l'Europe](#)

⁷⁰ Frida Holsten Gullestad, «Norges Nei Står Sterkt.» *Klassekampen*, June 20, 2016. <http://www.klassekampen.no/article/20160620/ARTICLE/160629995>

Quelle politique d'intégration aujourd'hui ?

La politique d'intégration varie de pays en pays, car les mesures mises en place pour que les migrants soient intégrés dans leur nouvelle société sont différentes. Comme nous l'avons observé dans le chapitre précédent, le gouvernement norvégien eut des difficultés pour intégrer ces migrants dans le passé. Ce fut la raison pour laquelle il avait suspendu l'arrivée de nouveaux migrants en 1975. La sociologue Grethe Brochmann et l'historien Knut Kjeldstadli expliquent la difficile intégration des immigrés dans les années 70 avec notamment le fait qu'ils venaient des pays du tiers monde. Ils étaient exploités et mal payés, alors que leurs collègues venant des pays développés à l'époque recevaient un traitement différent⁷¹. Ainsi pouvons-nous dire qu'il y avait une discrimination, terme sur lequel nous allons revenir dans le chapitre suivant.

Avant d'aborder cette politique, il nous semble important de savoir ce qu'est l'intégration, ainsi que certaines notions clés similaires, telles que l'assimilation et la ségrégation. En partant d'une analyse de ces notions, nous allons essayer de mieux comprendre l'intégration des migrants de l'Afrique subsaharienne en Norvège.

Définition de l'intégration

Constituant l'un des facteurs important de l'immigration, l'intégration des migrants a toujours été à la base de plusieurs débats politiques à cause de sa polysémie. Le sociologue Emile Durkheim avait développé ce concept dans son œuvre intitulée *De la division du travail social* pour expliquer que l'on « a besoin de vivre ensemble » dans le but d'intégrer une société.⁷²

La démographe Michèle Tribalat définit l'intégration comme étant :

Le fait que l'individu ou le groupe ait trouvé sa place dans la société d'accueil, sans supposer forcément des mélanges avec la population d'accueil ou l'abandon de pratiques spécifiques. On s'intéresse alors à l'intégration versus l'exclusion surtout au travers de cette deuxième facette, en repérant les dysfonctionnements sociaux (chômage élevé, délinquance...) ⁷³

Cette conception de l'intégration permet à l'individu d'appartenir à sa nouvelle société d'accueil tout en conservant son particularisme. Il n'est donc pas obligé de se débarrasser de ses pratiques antérieures pour s'insérer dans son nouvel habitat. Il n'y a donc pas d'*assimilation* ici, terme sur lequel nous allons revenir prochainement. Dans le même sens, en

⁷¹ Grethe Brochmann et Knut Kjeldstadli, *Innvandringen til Norge 900-2010*, 2014, p.219-220

⁷² Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1978, Livre premier

⁷³ Michèle Tribalat, *Jeunes d'origine étrangère en France*, in *Futuribles*, No. 215, décembre 1996, p. 56.

ce qui concerne l'intégration norvégienne dans une société multiculturelle, la sociologue Grete Brochmann note que l'intégration consiste d'une relation entre les groupes minoritaires et les autochtones, ou la minorité, dans le but de faire partie de la société, n'est pas censée tirer un trait sur sa culture d'origine. Les groupes minoritaires ne doivent pas être marginalisés par la majorité, car cela peut contribuer à la désinsertion de la minorité et constituer un problème pour le pays.⁷⁴ En effet, les inégalités sociales entre la minorité et la majorité doivent être à peu près les mêmes dans une société multiculturelle car il y existe des dispositions de la loi pour promouvoir l'égalité.⁷⁵

En revanche, l'un des principes de la politique d'intégration des personnes immigrées dans les pays membres de l'UE affirme que : « l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres. »⁷⁶ Ce processus veut que la société hôte se laisse aussi influencer par les nouveaux venus et vice versa. Les citoyens nationaux doivent donc être ouverts à un nouveau changement et de la même manière, les migrants doivent accepter de jouer leur rôle dans ce nouveau processus d'adaptation. Ainsi, cela va contribuer à une société plus juste et diverse. On parle donc d'un processus réciproque dans ce sens-là.

L'assimilation

Selon la politologue et sociologue française Dominique Schnapper, l'assimilation désigne le processus par lequel les nouveaux immigrants deviennent progressivement des membres de la société d'installation.⁷⁷ En devenant membres de cette société à travers ce processus, ces immigrants sont assimilés socialement et perdent leur culture d'origine. En outre,

l'assimilation sociale est le processus par lequel un ensemble d'individus, habituellement une « minorité », et/ou un groupe d'immigrants se fond dans un nouveau cadre social, plus large, qu'il s'agisse d'un groupe plus important, d'une région ou de l'ensemble d'une société.⁷⁸

⁷⁴ Grete Brochmann, «Velferdsstat integrasjon og majoritetens legitimitet», 2002, Kapittel 1

⁷⁵ Kyeremeh et al, « What is success? Examining the concept of successful integration among African immigrants in Canada », 2019, p.4

⁷⁶ Politique d'intégration des migrants dans l'UE, *Principes des base communs*, 2004
https://www.eesc.europa.eu/resources/docs/principes-de-base-communs_fr.pdf

⁷⁷ Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, 2007, p.13

⁷⁸ L'Encyclopédie Universalis en ligne
<http://www.universalis.fr/encyclopedie/assimilation-sociale/>

Les immigrés se voient ici contraints de sortir de leurs habitudes d'avant et de s'approprier un nouveau mode de vie s'ils ont l'intention de réussir, ils doivent abandonner leur culture d'origine et s'absorber dans celle des autochtones. Pour la sociologue Schnapper,

cette assimilation s'accompagne d'une acculturation, c'est-à-dire d'un processus au cours duquel les individus, immigrés ou non acquièrent, perdent, renouvellent, élaborent, interprètent ou réinterprètent des éléments divers.⁷⁹

Il y a ici une transformation culturelle de l'individu pendant le processus d'adaptation.

Le concept d'assimilation a été très souvent mal interprété à cause de ses connotations coloniales et ethnocentriques.⁸⁰ L'assimilation est *positive* lorsque les nouveaux venus arrivent à s'insérer dans le pays de résidence sans que leur identité culturelle influence la communauté dans laquelle ils se trouvent.⁸¹ Cependant, elle est considérée *négative* si l'individu dans le cadre de s'incorporer dans sa nouvelle demeure est imposé à renoncer à son identité culturelle.⁸²

La ségrégation

En ce qui consiste le concept de ségrégation, elle implique une barrière entre la minorité et la classe dominante dans la société, qui fait que la minorité, dont pour la plupart du temps fait allusion au groupe discriminé, est mise à l'écart. La ségrégation, en effet, décrit l'inégalité sociale qui existe entre le peuple exclu et les citoyens nationaux. Selon la géographe française et spécialiste de l'urbanisation Denise Pumain,

la ségrégation est une politique de mise à l'écart d'une population formant un sous-groupe religieux ou racial, que la législation isole dans un ou des quartiers d'une ville (ségrégation spatiale) et qui subissent en outre des discriminations de nature politique, juridique ou économique (ségrégation sociale). La ségrégation choisie (qui tend à former des « ghettos riches », parfois aussi des ghettos sur base ethnique) et la ségrégation subie, ou relégation spatiale, qui tend à exclure et regrouper des populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, parce qu'elles sont moins favorisées ou moins bien assimilées.⁸³

Examinons le cas du centre de détention pour les étrangers de Trandum situé non loin de l'aéroport d'Oslo et décrit par l'écrivaine russe Maria Amelie dans son livre intitulé *Takk*, paru en 2014. Dans ce livre, Marie raconte les six jours de mauvaise expérience qu'elle a endurés dans ce lieu. Le livre rend compte des conditions inhumaines dans lesquelles vivent

⁷⁹ Dominique Schnapper, *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990,1991*, p.87

⁸⁰ Philippe Dewitte, « L'immigration, sujet de rhétorique et objet de polémiques », 1999, p.7

⁸¹ Anne Marie Gaillard, « Assimilation, insertion, intégration, adaptation : un état des connaissances », 1997, p.121. <https://doi.org/10.3406/homig.1997.3030>

⁸² Ibid, 122

⁸³ Denise Pumain, « article sur la Ségrégation de l'Encyclopédie Hypergéométrie », 2006 <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372>

les demandeurs d'asile qui ont eu leur dossier rejeté et vont être rapatriés du sol norvégien. Ils ont été l'objet du traumatisme et sont souvent détenus pendant plusieurs jours par la police dans ce centre localisé à la frontière. Par exemple, elle raconte qu'elle avait été fouillée torse nue lors de son arrestation⁸⁴, un acte qui l'avait totalement choquée. Ces immigrés sont sans une liberté totale et sont constamment contrôlés. Son livre avait fait découvrir une face cachée de la Norvège en ce qui concerne le traitement de cette minorité qui était des sans-papiers.

Ce traitement fut l'objet de plusieurs critiques en Norvège. D'après les données de l'office national norvégien pour l'immigration (UDI), 820 demandeurs d'asile avaient eu leur demande rejetée en 2019 et pourront être expulsés du pays.⁸⁵ Nicholas Mirzoeff, professeur en théorie des médias, de la culture et de la communication à New York University élabore dans son article intitulé « Social Death in Denmark »⁸⁶ les difficultés rencontrées par la minorité dans un centre de détention (Udrejsecenter Sjælsmark) au Danemark pour les immigrés en provenance de pays du tiers monde. Ces immigrés ayant eu leur demande d'asile refoulée sont transportés dans ce centre, situé en dehors de la capitale Copenhague. Ici, ils sont sans une vie sociale, sans accès au soin médical et sans avantages sociaux. Ils vivent donc dans des conditions difficiles. Ce traitement confirmait les dires de la ministre de l'immigration, Inger Støjberg, qui à l'époque avait annoncé que ces immigrés n'étaient pas les bienvenus dans son pays.⁸⁷

Généralement, l'immigration est au centre des trois processus sociaux vus ci-dessus (intégration, assimilation et ségrégation) et comme nous l'avons constaté, ces processus constituent la manière dont certains immigrés sont introduits dans la société, ainsi influençant leur intégration dans le pays de résidence. La réussite de leur intégration doit signifier la fin de ce genre de discrimination.

La politique d'intégration actuelle du gouvernement norvégien

Aujourd'hui, cette politique a évolué considérablement par rapport aux années précédentes, bien qu'il continue d'exister des différences entre les immigrés du tiers monde et

⁸⁴ Maria Amelie, *Takk*, 2014, p.21

⁸⁵ UDI årsrapport Tall og fakta 2019

<https://www.udi.no/statistikk-og-analyse/statistikk/beboere-i-asylmottak-etter-statsborgerskap-og-status-i-soknad-2019/>

⁸⁶ Nicholas Mirzoeff, « Social Death in Denmark », *The Nation*, January 2019

<https://www.thenation.com/article/archive/denmark-refugees-asylum-europe/>

⁸⁷ Le journal *Le Monde*, « Au Danemark, Inger Støjberg, ministre de l'immigration et de la provocation », 2017 par [Anne-Françoise Hivert](https://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2017/03/27/au-danemark-inger-stojberg-ministre-de-l-immigration-et-de-la-provocation_5101212_4497271.html). https://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2017/03/27/au-danemark-inger-stojberg-ministre-de-l-immigration-et-de-la-provocation_5101212_4497271.html

les autochtones sur le plan professionnel et social. Le fait qu'ils font partie des pays situés hors de l'EEE joue un rôle important sur leur condition de travail. Cependant, le gouvernement par le biais du ministère de l'éducation a en 2018 redéveloppé une politique d'intégration applicable à tous sur une période de 2019 à 2022. Cette politique se manifeste dans un document contenant 76 pages et divisé en 6 chapitres. En revanche, ce n'est que les quatre premiers chapitres qui présentent la nouvelle politique. Nous allons l'analyser brièvement pour comprendre cette politique d'intégration. Dans la préface de ce document parlementaire, il ressort que :

L'un des premiers objectifs du gouvernement est de renforcer la politique d'intégration de telle sorte que les immigrants soient plus actifs sur le plan social et professionnel (...) L'intégration est un processus à double sens dans lequel les autorités doivent créer des opportunités que chaque immigrant doit saisir grâce à ses efforts. L'amélioration de cette politique ne peut se réaliser sans la contribution des différents acteurs des services publics, de la vie professionnelle et de la société civile. Mais avant que cette intégration réussisse, l'individu doit s'engager à faire un effort.⁸⁸

Ce résumé nous fait comprendre que les acteurs de la société norvégienne (la minorité et la majorité) doivent accepter de collaborer pour un vivre ensemble dans une société inclusive, où chacun est appelé à faire des efforts dans le but de pouvoir intégrer les nouveaux venus. Cependant, l'immigré est demandé à faire *plus* de sacrifices s'il compte réellement être membre dans son lieu de résidence, c'est-à-dire, faire de sa priorité l'apprentissage de la langue norvégienne et la souscription aux valeurs de la société dans laquelle il vit. À cet égard, le gouvernement lui promet de mettre des mesures telles que l'accès à l'éducation et à des formations de qualification professionnelle pour que l'immigré arrive à s'incorporer. Les institutions engagées dans la politique d'intégration dans le pays ont des rôles variés, et quelques-unes d'entre elles sont l'UDI, la commission d'appel pour l'immigration (UNE), le centre d'accueil et la direction de l'intégration et de la diversité (IMDI) et l'organisation norvégienne pour les demandeurs d'asile (NOAS).

Le premier chapitre du document met l'accent sur la compétence et le savoir des immigrants et leurs enfants après leur venue Norvège.⁸⁹ Le gouvernement compte mettre en place des mesures pour que ces enfants s'adaptent le plus vite possible au système d'éducation norvégien. En ce qui concerne les adultes, le gouvernement cherche à améliorer leur niveau en norvégien en mettant de nombreuses ressources à leur disposition afin d'augmenter leur

⁸⁸ Kunnskapsdepartementet, «Integrering gjennom kunnskap. Regjeringens integreringsstrategi 2019-2020», 2018, p.4-5. <https://www.regjeringen.no/contentassets/710bc325b9fb4b85b29d0c01b6b6d8f1/regjeringens-integreringsstrategi-20192022.pdf>

⁸⁹ *Ibid*, p.13

chance dans le monde professionnel. Ce succès leur permettra de contribuer dans la société. Tout immigré légal en Norvège bénéficie d'un apprentissage de la langue norvégienne et d'éducation civique pendant une période définie après leur arrivée.

Le deuxième chapitre porte sur l'intégration des immigrés au marché du travail. Cela sera possible en collaborant avec l'agence nationale pour l'emploi et la protection sociale (NAV).⁹⁰ Celle-ci est responsable du programme de qualification pour les immigrés. Le but de la participation de ces derniers dans le monde professionnel fera d'eux des personnes interdépendantes et stables. En outre, la stratégie du troisième chapitre repose sur la lutte contre la discrimination.⁹¹ Le gouvernement veut que les immigrés soient inclus dans le quotidien norvégien. Ils doivent pouvoir s'identifier aux institutions sociales et avoir la capacité de s'incorporer dans la culture norvégienne. Au cas où ils ont besoin d'aide, ils doivent savoir quelles autorités contacter. Finalement, le quatrième chapitre s'adresse au droit de mener une vie paisible. Toute personne habitant dans le pays ne doit pas être privée de ses droits par qui que ce soit.⁹² Pour que cela soit possible, le gouvernement envisage d'approfondir les connaissances concernant les codes et les règles de la société norvégienne y compris, la lutte contre le contrôle social négatif.

⁹⁰ *Ibid*, p.33

⁹¹ *Ibid*, p.43

⁹²*Ibid*, p.55

4. Le processus d'intégration des immigrés francophones africains en Norvège

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, l'immigration et l'intégration restent inséparables, il est impossible de parler de l'un sans l'autre. Ainsi, une bonne adaptation des immigrés dans leur pays d'accueil, y compris leur volonté de faire partie de la société, est signe d'une réussite du processus d'intégration. Cependant, cela n'est toujours pas le cas pour certains types d'immigrés, dont ceux de l'Afrique noire.⁹³ Nous allons dans ce chapitre essayer de comprendre ce qui explique l'intégration de certains immigrés en provenance de l'Afrique subsaharienne en Norvège en nous basant sur quelques exemples et aussi des indicateurs mesurant leur processus d'intégration. Tout d'abord, nous allons partir d'une analyse de trois notions clés qui jouent un rôle important dans le processus d'intégration de ces immigrés. Celles-ci sont : l'identité, la culture et le transnationalisme. Elles représentent des conceptions fondamentales en ce qui concerne l'intégration des immigrés francophones africains dans la société norvégienne, car ils ont besoin de souscrire aux valeurs du pays. Puisque ces valeurs sont inscrites dans la culture et l'identité norvégienne, une compréhension de celles-ci facilitera leur processus d'adaptation. Le degré d'adaptation des immigrés dans un pays d'accueil est grandement influencé par leur « culture ».⁹⁴ Pour le transnationalisme, il est nécessaire de comprendre ce terme, car c'est l'un des premiers processus dont se sert l'immigré pour obtenir des informations qui lui seront utiles pendant la période d'adaptation.

Quelques notions clés

L'identité

Comment définir la notion d'identité ? Selon le professeur de psychologie Carmel Camilleri,

l'identité est un processus par lequel l'individu reconnaît ou construit les aspects de son organisme, qu'ils soient présents, passés ou futurs, de l'ordre du fait ou du projet, par lesquels il se définira et acceptera qu'on le définisse.⁹⁵

En ce qui concerne les immigrés de l'Afrique noire, ceux-ci sont bien-sûr déjà titulaires d'une identité avant leur arrivée en Norvège. Cependant, pendant le processus de leur intégration, tout ce qu'ils ont acquis auparavant peut être modifié pour qu'ils s'adaptent. L'identité est

⁹³ Philippe Dewitte, « L'immigration, sujet de rhétorique et objet de polémiques », 1999, p.9

⁹⁴ Jean – Pierre Garson et Cécile Thoreau, « Typologie des migrations et analyse de l'intégration », 1999, p.28

⁹⁵ Carmel Camilleri, *Les usages de l'identité : l'exemple du Maghreb*, Dans: Tiers-Monde, 1984, tome 25 n°97, p.29

<https://www.jstor.org/stable/pdf/23590371.pdf?refreqid=excelsior%3A77677409e04d783d4bae7c23bedb0db2>

représentée dans plusieurs disciplines et elle partage un destin avec la culture. Le sociologue Pierre Bréchon, lors d'un *Séminaire de valorisation de la recherche* à l'Institut national d'études démographiques note que : « l'identité, c'est ce qui définit les individus et que cette dernière est en lien avec nos appartenances. À la fois héritée et construite, l'identité possède plusieurs facettes. »⁹⁶ Ces aspects selon lui incluent l'identité de genre, l'identité culturelle, familiale, professionnelle, politique et religieuse.

La culture

Aimé Césaire affirmait en 1956 que la culture désignait, ce au nom de quoi et par quoi une civilisation se choisit. Par ailleurs, il ajouta que :

La culture, c'est la civilisation en tant qu'elle est propre à un peuple, à une nation, partagée par nulle autre et qu'elle porte, indélébile, la marque de ce peuple et de cette nation. Si on veut la décrire de l'extérieur, on dira que c'est l'ensemble des valeurs matérielles et spirituelles créées par une société au cours de son histoire ⁹⁷

La culture renvoie donc à tout ce qui caractérise un peuple particulier. Les valeurs matérielles et spirituelles acquises par ce peuple resteront gravées à jamais car c'est grâce à elles qu'il pourra se différencier d'un autre peuple. Ainsi, la culture d'origine demeure donc son empreinte.

Nous pouvons dire que le rôle de la culture consiste à donner une signification à notre existence. La culture est un terme polysémique qui joue un grand rôle dans l'intégration des immigrants dans leur pays d'accueil. Une première conception de la culture veut qu'elle repose sur les valeurs universelles.⁹⁸ En ce qui concerne l'immigré de l'Afrique noire, il y a des règles de base du comportement social que l'immigré doit intérioriser pour s'intégrer dans la société norvégienne, sans forcément se débarrasser de sa culture d'origine. Ces mêmes valeurs universelles rappellent aussi à la population norvégienne que le fait de vivre ensemble dans une société multiculturelle reste un devoir.

Le transnationalisme

Le concept de transnationalisme renvoie au « processus par lequel les migrants construisent des champs sociaux qui relient le pays d'origine et leur pays d'installation. »⁹⁹

⁹⁶ Pierre Bréchon, « Les multiples facettes de l'identité : famille, profession, santé, territoire... Séminaire de valorisation de la recherche » – INED – 29 mars 2007, p.1-3

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00263970>

⁹⁷ Aimé Césaire, « Culture et colonisation ». *Liberté*, 5 (1), 15–35, 1963

<https://www.erudit.org/en/journals/liberte/1963-v5-n1-liberte1027342/30187ac.pdf>

⁹⁸ Jean-Pierre Garson et Cécile Thoreau, « Typologie des migrations et analyse de l'intégration », 1999, p.28

⁹⁹ Glick Schiller et al, *Towards a transnationalization of migration: race, class, ethnicity and nationalism reconsidered*, 2008, p.1

Cette notion de champs sociaux, créée par le sociologue Pierre Bourdieu, est définie comme « les lieux de prises de position conflictuelles autour d'enjeux spécifiques: l'école, les médias, l'art, l'économie, la politique, le langage, la science, l'habitat. »¹⁰⁰ Pour en ajouter plus, le champ est « [...] un réseau, ou une configuration de relations objectives entre des positions. »¹⁰¹ Bourdieu insiste sur la division du monde en groupes sociaux dans lesquels les individus s'entraident en fonction des capitaux détenus par chaque groupe social. Il faut noter que l'*habitus* (tout ce que l'on acquiert dans un champ social) est au cœur de sa sociologie. Selon lui, on distingue quatre types principaux de capitaux : le capital économique, le capital symbolique, le capital culturel et le capital social.¹⁰² Le dernier est très important pour les immigrés de l'Afrique noire, vu que le capital social renvoie à l'ensemble des relations qu'utilisent ces derniers pendant leur processus d'adaptation

Après avoir effectué le déplacement dans leur pays d'accueil, les immigrés francophones africains oublient difficilement les relations qu'ils entretenaient avec leur société et culture d'origine. Ensuite, en se trouvant en dehors de leur pays d'origine, ils cherchent aussi à renforcer leur lien culturel, social, économique et politique au-delà des barrières des frontières nationales avec des personnes issues d'une communauté partageant une identité similaire à la leur. Ceci mène à une influence sur leur processus d'intégration car ces immigrés font usage d'un réseau social africain (réseau transnational) à travers l'Europe.

Analyse de l'intégration des immigrés à l'aide de quelques indicateurs

Il existe plusieurs types d'outils pour évaluer les politiques d'intégration des migrants. Certains, tels que l'index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX), servent à comparer les politiques d'intégrations entre les pays de l'Union européenne. En ce qui concerne notre travail, l'analyse sera basée sur des indicateurs d'intégration prises en compte par le Centre d'Accueil et la Direction de l'intégration et de la Diversité (l'IMDI) dans le contexte national norvégien.

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-6-page-53.htm#re1nol>

¹⁰⁰ Pierre Bourdieu, « Le champ économique ». In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 119, septembre 1997. Économie et économistes. p. 48-66

[Le champ économique - Persée \(persee.fr\)](http://www.persee.fr/doc/ahess_0003-4132_1997_000_001_000_1_0)

¹⁰¹ Pierre Bourdieu & Loïc J.D. Wacquant, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, 1992, p.72

¹⁰² Pierre Bourdieu, « Théorie du pouvoir symbolique: la domination dans les champs sociaux » <http://www.sietmanagement.fr/theorie-de-la-dominance-dans-les-champs-sociaux-p-bourdieu/>

La langue norvégienne

La langue norvégienne constitue l'un des indicateurs d'intégration principaux pour les immigrés issus de l'Afrique subsaharienne, vu qu'il n'existe aucun lien historique et linguistique entre les États de ce continent et le pays d'accueil en question. Alors, la maîtrise de cette langue constitue un atout majeur pour ces immigrés dans le but de s'intégrer en Norvège. Si l'immigré arrive à maîtriser la langue, il aura accès à plusieurs opportunités dans la société norvégienne. D'ailleurs, l'apprentissage du norvégien est obligatoire et gratuit pour tout immigré en situation régulière, aussi bien pour ceux qui ont rejoint la Norvège dans le cadre du regroupement familial et ceux qui ont eu leur demande d'asile acceptée. Il faut préciser que les travailleurs immigrés sont censés fournir les frais de cet apprentissage s'ils souhaitent apprendre la langue.¹⁰³

Aujourd'hui, pour accéder au type de séjour permanent en Norvège et aussi trouver du travail plus facilement, il est nécessaire d'avoir un certain niveau de la langue, c'est-à-dire, réussir le test d'aptitude qui correspond au moins au niveau A2 pour remplir ses conditions. La langue est par conséquent primordiale pour l'intégration sociale. En effet, c'est en apprenant cette langue nationale que les immigrés vont découvrir les normes et les valeurs du pays d'accueil et ensuite progresser socialement. Les données du SSB en 2017 affirment qu'une grande partie des prestations sociales avait été versée aux immigrés venant de l'Afrique et l'Asie.¹⁰⁴ Ce versement envers ceux-ci est dû au chômage, vu qu'ils ne peuvent pas subvenir à leur besoin sans travailler. Pourtant, la clé est de pouvoir s'exprimer en norvégien pour obtenir une chance d'avoir du travail. Par conséquent, le gouvernement, pour pallier ce problème, songe à passer une loi qui permettra aux immigrés de moins de 30 ans d'obtenir une réduction de ces prestations sociales s'ils refusent d'apprendre la langue. « La langue norvégienne est la clé pour obtenir du travail, sans son apprentissage l'on n'a aucune chance d'en trouver un. », selon le ministre du travail et des affaires sociales, Torbjørn Røe Isaksen.¹⁰⁵

Ce processus d'intégration demande aussi que, l'immigré ait un niveau d'éducation et fasse une série d'efforts afin que l'apprentissage de la langue se réalise dans des conditions

¹⁰³ LOVDATA, Lov om integrering gjennom opplæring, utdanning og arbeid (integreringsloven)
https://lovdata.no/dokument/NL/lov/2020-11-06-127#KAPITTEL_6

¹⁰⁴ Harald Tønseth og Unni Grebstad, «56% av sosialhjelpsutbetalingene går til innvandrere», 2019
[56 prosent av sosialhjelpsutbetalingene går til innvandrere - SSB](#)

¹⁰⁵ Robert Gjerde, «Innvandrere som ikke lærer seg norsk, kan få kutt i sosialhjelpen», *Aftenposten*, 2020

abordables. L'éducation joue donc un rôle prépondérant ici pour transmettre la culture norvégienne. La série d'efforts ici s'agit du fait que l'immigré, dans le but d'apprendre le norvégien, doit tout d'abord avoir la volonté d'apprendre et accepter sa nouvelle condition de vie pour faciliter son adaptation. Ces efforts faciliteront l'apprentissage de la langue en aidant l'immigré à faire des connaissances norvégiennes à travers le milieu scolaire ou le milieu professionnel dans le but de pratiquer la langue.

En revanche, certains immigrants francophones africains, après leur arrivée en Norvège, préfèrent tisser des liens avec d'autres immigrants partageant leur spécificité culturelle pour aboutir à cet objectif même si cela prend du temps. Ils font donc usage d'un réseau social en fréquentant des lieux de socialisation, comme les cérémonies traditionnelles pendant leur phase d'installation. Dans son mémoire de master intitulé *Le réseau national d'origine comme ressource pour l'intégration à la société norvégienne. Le cas des Sénégalais à Oslo*¹⁰⁶, Nina Suizu Diallo aborde l'importance que les immigrants sénégalais attachent à la langue norvégienne pour réussir leur adaptation, et aussi la solidarité qu'ils éprouvent entre eux pour apprendre la langue. Ceux qui sont déjà établis dans la société rendent des aides à ceux qui en ont besoin afin que ces derniers aussi atteignent leur objectif. En effet, ils sont considérés comme des guides pour les nouveaux venus dans la société norvégienne à cause de leur compétence dans les deux cultures (culture sénégalaise et culture norvégienne). Nous remarquons ici un esprit d'interdépendance, une marque qui caractérise en général la tradition des ressortissants du continent africain. Cette caractéristique est belle et bien illustrée dans les propos de l'archevêque anglican sud-africain, Desmond Tutu, auteur du Prix Nobel de la paix en 1984, lorsqu'il définit l'africain. Il explique en effet qu'

en Afrique le succès d'une personne est lié aux efforts des autres et qu'il est difficile de réussir tout seul. Le peuple africain prône le vivre ensemble et l'amour du prochain. Nous sommes créés différemment pour vivre dans un réseau d'interdépendance. Ce réseau nous permet de subvenir aux besoins de tout un chacun. La diversité culturelle constitue notre point fort.¹⁰⁷

Le continent africain reste donc uni malgré sa diversité et son origine culturelle, et ses ressortissants qui sont dans un autre pays essaient pour la majorité du temps à établir des liens

¹⁰⁶ Nina Suizu Diallo, *Le réseau national d'origine comme ressource pour l'intégration à la société norvégienne. Le cas des Sénégalais à Oslo*, Printemps 2013, p. 89-92

¹⁰⁷ Bishop Desmond Tutu in *Discovery of a continent. Food, flavours and inspirations from Africa*, par Marcus Samuelsson 2007:vii

avec leurs compatriotes pour apaiser leur processus d'installation et mener une nouvelle vie dans la situation migratoire, comme le font ceux du Sénégal que nous avons évoqué ci-dessus.

Le marché du travail

Le marché du travail constitue l'un des aspects principaux dans la stratégie d'intégration des immigrants concernant la politique du gouvernement. Être intégré économiquement signifie que l'immigré est dépendant de lui-même et a l'opportunité de subvenir à ses propres besoins primaires et secondaires, ce qui fait que l'individu ne se sent pas marginalisé par la société d'accueil. Ensuite, il est aussi capable de contribuer à la société norvégienne par le biais de ses impôts et cesser de « puiser dans le portefeuille du gouvernement » comme les disent certains critiques, considérant le pourcentage élevé d'immigrés à l'origine des prestations sociales. La sociologue Mirna Safi, tout comme d'autres sociologues, s'accordent sur le fait que : « Le travail et les rapports sociaux qu'il permet de tisser sont un vecteur primordial de l'intégration, que cela soit pour un immigré ou pour un individu quelconque. »¹⁰⁸

Dominique Meda et Helene Garnier vont plus loin pour noter que : « Le travail est, après la famille, l'un des composants essentiels de l'identité. Il constitue le pilier des identités pour les individus. C'est une valeur fondamentale. »¹⁰⁹ En partant de cette logique, nous pouvons en déduire que l'activité professionnelle, tout comme l'apprentissage de la langue, constitue une clé importante dans le modèle d'intégration norvégien. Cependant, cela dépend du nombre d'années de résidence passé par l'immigré. D'après une étude intitulée *Integreringsbarometeret 2020* effectuée par l'Institut de recherches sociales en 2020 pour mesurer l'intégration des immigrants en Norvège, 9 Norvégiens sur 10 partagent l'idée qu'un bon apprentissage de la langue, une connaissance fondamentale des principes norvégiens et une participation active à l'emploi sont essentielles pour l'immigré afin qu'il soit bien intégré.¹¹⁰ L'étude a été initiée depuis 2005 avec pour but d'analyser le progrès des immigrants dans le contexte norvégien.

Pourtant, les immigrants francophones africains, tout comme ceux venant d'autres pays du tiers monde, ne trouvent pas facilement un emploi en Norvège. Plusieurs facteurs

¹⁰⁸ Mirna Safi, « Le processus d'intégration des immigrants en France : inégalités et segmentation », 2006, p.13
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2006-1-page-3.htm>

¹⁰⁹ Hélène Garnier et Dominique Meda, « La place du travail dans l'identité des personnes », Données sociales, La société française, 2006, p.623-624

¹¹⁰ Jan-Paul Brekke, Audun Fladmoe et Dag Wollebæk, «Holdninger til innvandring, integrering og mangfold i Norge. Integreringsbarometeret 2020», 2020, p.140
<https://www.imdi.no/contentassets/549cabe5419b4f7f8d3c38f18bacc06e/integreringsbarometeret-2020.pdf>

expliquent cette difficulté. Par exemple, le manque de qualification et la concurrence dans le monde professionnel fait qu'ils ont moins de chances à s'en trouver un. Aujourd'hui, la Norvège, ainsi que tous les autres pays mondiaux, est touchée par la pandémie du coronavirus. Ceci a contribué à un taux de chômage plus élevé, avec une inégalité importante entre les autochtones et les immigrants. D'après les données du bureau central des statistiques (SSB), le taux de chômage en novembre 2020 est de 3,2% alors que, il était de 9,5% pour la population d'immigrants soit, 46 895 personnes. Parmi ces personnes, 7728 sont Africains, soit la troisième plus grande population d'immigrants touchée par le chômage.¹¹¹ Par exemple, Jon H. Friberg et Arnfinn H. Midtbøen dans leur étude intitulée, « Ethnicity as skill: immigrant employment hierarchies in Norwegian low-wage labour markets » réalisée en 2017 montrent comment les immigrants africains n'arrivent pas à trouver du travail dans l'industrie de la pêche parce qu'ils ne possèdent pas les compétences nécessaires que recherchent les employeurs dans ce domaine. Lors d'un entretien avec l'un des directeurs dans ce domaine, il affirme ceci :

Nous hésitons d'embaucher les Africains car ils n'ont pas de compétences, certains d'entre eux ne savent même pas utiliser les toilettes et plus de cela, ils ne s'expriment pas en norvégien. Ils sont paresseux et n'ont le niveau pour travailler dans ce domaine. Ils sont totalement opposés aux Lituaniens, et avec ces derniers nous avons de bonnes expériences[...]¹¹²

Avec une telle remarque, nous pouvons dire que même si l'immigré a une volonté de travailler dans ce domaine, son acceptation sera compliquée car il ne remplit pas les conditions recherchées et en plus de cela il est indésirable dès la première instance, les directeurs ici préféreront les immigrants européens que les immigrants en provenance du tiers monde. Jon Friberg et Arnfinn H. attribuent ce choix au fait que les immigrants africains ont un niveau d'éducation moyen par rapport aux européens et en plus de cela, ils ne partagent pas la même culture que les autochtones.

Dans une série d'étude sur le chômage parmi la population d'immigrants publiée en 2009, Eivind Tveter notait que :

¹¹¹ SSB, «Registrerte arbeidsledige blant innvandrere», 2020

<https://www.ssb.no/arbeid-og-lonn/statistikker/innvarbl>

¹¹² Jon H. Friberg & Arnfinn H. Midtbøen, « Ethnicity as skill: immigrant employment hierarchies in Norwegian low-wage labour markets », 2018, p.1473 <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1388160>

le taux de chômage des Africains était quatre fois plus élevé que celui des Norvégiens, tandis que, celui de la population d'immigrants dans l'ensemble correspondait seulement au double du taux de chômage norvégien.¹¹³

Avec un si grand nombre de personnes venant de l'Afrique au chômage par rapport à celui de la population norvégienne, nous constatons une inégalité entre leur niveau de vie, d'où, une difficulté à leur processus d'intégration. Il est donc nécessaire de maintenir un équilibre à ce sujet.

En ce qui concerne la population d'immigrants active dans le marché du travail en provenance de l'Afrique, les hommes ont un haut pourcentage par rapport aux femmes. En effet, le taux de participation est de 60,1% chez les hommes contre 46,8% pour les femmes, selon les données de SSB en 2020.¹¹⁴ Ce qui signifie qu'un bon nombre de familles aura des difficultés à s'adapter aux conditions de vie norvégienne. En effet, la Norvège est un pays où il est normal que les deux parents dans la famille aient une vie professionnelle dans le but de couvrir les dépenses importantes, surtout si l'on a des enfants qui doivent être pris en charge.

Avec taux de chômage de 14,3%, les immigrés Africains sont les plus affectés.¹¹⁵ Cela a une influence importante sur leur vie économique, aussi bien que sur leur condition de logement. Oslo, qui est la capitale, est considérée comme le premier bassin d'emploi à cause des opportunités qu'elle offre. Cependant, la situation s'avère différente pour les demandeurs d'asile ou les sans-papiers, car ils sont repartis dans des différents centres de détention à travers le pays. Après le traitement de leur dossier, ils sont envoyés dans les municipalités qui acceptent de les prendre en charge. Le fait qu'un immigré arrive à payer son loyer ou est propriétaire du logement dans le lequel il réside illustre à quel point la personne est bien intégrée. Cela est le cas parce que les conditions à remplir pour réaliser cet achat ne sont pas faciles : un emploi stable et une économie en fonction du prix de la maison que tu veux acheter. En effet, dans la plupart des cas, la banque requiert 15% du prix du logement que tu veux acheter avant qu'elle te fasse un prêt payable dans 25 ou 30 ans. La population africaine fait partie de celle qui n'arrive pas à s'intégrer dans le marché du logement après une certaine durée de temps dans la société d'accueil, et cela est en relation avec son manque de succès dans le marché professionnel. Prenons le cas de Oslo, où les statistiques de la commune indiquent qu'il réside 8689 immigrés venant de l'Afrique subsaharienne sur 234 354 de la

¹¹³ Eivind Tveter, «Arbeidsledighet blant innvandrere – en prognosemodell», 2009, p.3
https://www.ssb.no/a/publikasjoner/pdf/rapp_200951/rapp_200951.pdf

¹¹⁴ Bjørn Olsen, «Sysselsetting blant innvandrere, registrertbasert», 2020
<https://www.ssb.no/arbeid-og-lonn/artikler-og-publikasjoner/noe-okning-i-sysselsettingen-blant-innvandrere>

¹¹⁵ *Ibid*

population totale d'immigrants.¹¹⁶ La majorité de ses habitants ayant une famille ont des difficultés à résider dans les quartiers les plus huppés de la ville pour manque de moyens. Comme exemple, nous faisons référence à l'étude nommée « Stories told: integrational processes as experienced by immigrants with African backgrounds living in Norway » effectuée en 2020 par Berit Overå Johannesen et Lily Appoh. Elles avancent qu'à part l'accès à l'emploi et le fait de pouvoir communiquer en norvégien, pouvoir s'approprier une maison demeure important afin que les immigrés africains se sentent incorporés dans la société norvégienne.¹¹⁷

Le racisme et la discrimination

Le racisme et la discrimination constituent au niveau des infrastructures un désavantage pour la minorité et une dominance pour la majorité dans une société donnée. Ces notions exposent les défavorisés que sont les immigrés dans la société d'accueil. Ce n'est qu'en 1998 que le gouvernement norvégien a décidé de mettre des mesures en place pour lutter contre la discrimination et le racisme pour engendrer le bon fonctionnement de la société multiculturelle norvégienne. Les immigrés Africains ont tendance à subir ce problème dans leur phase d'installation dans le pays de résidence. Et en subissant ce genre de traitement, leur insertion dans la société est négativement affectée. En effet, selon le *Dictionnaire de sociologie* :

le racisme consiste à définir un ensemble humain par des attributs naturels, à en déduire des caractéristiques intellectuelles et morales qui valent pour chacun des membres de cet ensemble, quelles que soient leurs actions et leur volonté, et à éventuellement prolonger ces représentations par des pratiques d'infériorisation et/ou d'exclusion¹¹⁸

Le racisme incite donc à un comportement hostile à l'encontre d'un autre groupe de personnes et ce comportement conduit à une marginalisation ou une mise à l'écart de la minorité dans la société d'accueil la plupart du temps, ainsi, une discrimination contre ces derniers. Philippe Bataille, sociologue français, note que le racisme peut être sous des formes diverses : le racisme institutionnel, culturel et politique.¹¹⁹ Pour la discrimination, elle porte atteinte à l'égalité des droits des immigrés et se manifeste sous une forme raciale ou sociale.

¹¹⁶ Oslo Kommune Statistikkbanken, « Innvandrerbefolkningen etter landbakgrunn, kjønn og alder – I alt, Alder i alt, Antall », 2020

<http://statistikkbanken.oslo.kommune.no/webview/index.jsp?catalog=http%3A%2F%2Fstatistikkbanken.oslo.kommune.no%3A80%2Fobj%2FfCatalog%2FCatalog51&submode=catalog&mode=documentation&top=yes>

¹¹⁷ Berit Overå Johannesen & Lily Appoh, « Stories told: integrational processes as experienced by immigrants with African backgrounds living in Norway », 2020, p.13

<https://doi.org/10.1080/01419870.2020.1776361>

¹¹⁸ André Akoun et Pierre Ansart, *Dictionnaire de sociologie*, 1999, p. 437

¹¹⁹ Philippe Bataille, « Racisme institutionnel, racisme culturel et discriminations », 1999, Chapitre 32

Dans les mots de Gaston-Jonas Kouvididila : « la discrimination opère une distinction, voire une exclusion, comme si les individus ou les groupes discriminés étaient étrangers au reste du corps social. »¹²⁰

La question du racisme a été beaucoup polémique en Norvège suite à des événements tragiques qui ont eu lieu dans le passé. Entre autres, l'assassinat du jeune Benjamin Labararan Hermansen par des nazis en 2001 et le carnage du 22 juillet 2011 perpétré par l'extrémiste de droite Anders Breivik faisant 77 morts. Ce genre d'événements a amené le gouvernement à redoubler leurs efforts pour créer une harmonie entre la majorité et la minorité, puis faire de la lutte contre la discrimination et le racisme envers les immigrés l'une des clés majeures dans leur processus d'intégration. Un exemple selon le gouvernement est d'établir des lois pour promouvoir l'égalité entre la minorité et la majorité dans les secteurs de la vie quotidienne et, approfondir les connaissances de la population à travers les autorités administratives sur les conséquences du racisme et de la discrimination.¹²¹

Toutefois, l'on continue de rencontrer ce genre de situation sur le marché professionnel, dans le logement et dans la société. Au niveau professionnel, le gouvernement prône la lutte contre la discrimination des immigrés, alors que lui-même ne pratique pas toujours ce qu'il prêche. Comme exemple, nous pouvons citer l'écrivain béninois Olta William Anoumou, victime de racisme et discrimination sur le marché professionnel à cause de son statut d'immigré. L'auteur nous livre sa frustration pendant son processus d'intégration par le biais d'un récit publié en 2006 nommé *Vesle Svarte Sambo er nå voksen og bor i Norge*. Ce récit nous fait part de sa vie en Afrique de l'Ouest et son expérience en tant qu'immigrant en Norvège. Il connaît une série de discrimination pendant sa recherche d'emploi, mais sa volonté à ne pas se décourager finira par payer et va difficilement se trouver un travail dans lequel il exerce jusqu'à présent. Selon lui, le gouvernement prenait parti avec la majorité vue que les efforts qu'il a mis en place n'étaient pas suffisants. Il explique que:

L'État fait partie des employeurs qui ne considèrent pas les marginalisés quand ces derniers sont candidats à un emploi. Cependant, il les encourage toujours à postuler aux demandes d'emplois annoncées.¹²²

¹²⁰ Gaston-Jonas Kouvididila, *L'échec de l'intégration des Noirs en France*, 2007, p.172

¹²¹ The Norwegian Ministry of Culture, *The Norwegian Government's Action Plan against Racism and Discrimination on the Grounds of Ethnicity and Religion: 2020-2023(Extracted Version)*, 2019, p.22-23
https://www.regjeringen.no/contentassets/589aa9f4e14540b5a5a6144aaea7b518/action-plan-against-racism-and-discrimination_uu.pdf

¹²² Olta William Anoumou, *Vesle Svarte Sambo er nå voksen og bor i Norge*, 2006, p.90

Il supporte son argument avec l'aide d'une étude menée en 2004 contre la discrimination de la minorité par NIFU (L'institut Norvégien pour les Etudes de Recherches et d'Education). L'étude partage la remarque d'Anoumou et critique le gouvernement, car seulement 4,18% de la population immigrante travaillait dans le domaine privé.¹²³

La discrimination des immigrés Africains selon nous n'est pas un problème qui peut être résolu dans peu de temps. En mars 2020, l'Institut de recherches sociales publie une autre enquête analysant les attitudes, les expériences et les pratiques portant sur la minorité dans cinq sections du marché professionnel en Norvège. Ces sections comprennent les directeurs du secteur public et du secteur privé, les directeurs et les employés des écoles, des maternelles et du ministère de la protection pour les enfants. L'étude établissait que :

les Africains constituaient les trois groupes minoritaires les plus discriminés en Norvège et que la discrimination est en relation avec leur appartenance ethnique et religieuse, estimaient les dirigeants et les employés.¹²⁴

¹²³ *Ibid*

¹²⁴ Jan-Paul Brekke et al, «Etnisk og religiøst mangfold i arbeidslivet. Holdninger, erfaringer, diskriminering og praksis», 2020, p.106
<https://samfunnsforskning.brage.unit.no/samfunnsforskning-xmlui/bitstream/handle/11250/2647287/Etnisk%20bog%20religi%25C3%25B8st%20mangfold%20bi%20arbeidslivet.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

5. Conclusion

Ce travail avait pour but d'étudier l'immigration francophone africaine en Scandinavie avec la Norvège comme le pays principal. La Norvège n'étant pas un vieux pays d'immigration comme la France a été fortement affectée par ladite crise migratoire de 2015, comme ses pays voisins le Danemark et la Suède, y compris ; les autres pays de l'Europe. La crise a favorisé la montée des partis de la droite populiste, car ces derniers sont contre l'immigration. Cependant l'immigration reste au cœur d'un monde interdépendant. Le type de flux migratoire constaté en Norvège relève du flux migratoire réticulaire (voir chapitre 2) d'après Gourévitch. Ainsi, le flux contribue à un nombre faible d'immigrés de l'Afrique noire résidant dans le pays aujourd'hui selon les données du bureau de statistiques (SSB), même si le nombre d'immigrés a augmenté ces dernières années.

Le manque de liens historiques et linguistiques entre les immigrés de ce continent et la Norvège ne facilite pas leur processus d'intégration, parce qu'ils se retrouvent dans un contexte totalement différent. Par contre, les mesures d'intégration mises en place par le gouvernement, entre autres la participation active dans le monde professionnel, l'accès à la langue, la lutte contre la discrimination et le fait de pouvoir mener une vie paisible, demandent aux immigrés de redoubler leurs efforts dans le but de pouvoir s'adapter à la société norvégienne. Nous avons vu que l'apprentissage de la langue reste l'une des plus importantes mesures car, elle constitue la clé pour réussir dans cette société. Avec la langue, l'immigré possède plus de chances à se procurer du travail et être indépendant. Pourtant, comme l'ont illustrées les données de SSB, certains immigrés dépendent toujours des prestations sociales pour mener leur vie, un fait qui rend difficile leur processus d'adaptation. La société norvégienne est faite de telle sorte que tout est possible si l'immigré est dédié à accepter sa nouvelle condition de vie et faire des efforts pour succéder, un message qui était déjà prôné dans la préface du document parlementaire examiné dans le chapitre 3. À travers quelques exemples, nous avons aussi vu que le processus d'intégration pour les sans-papiers diffère totalement des immigrés qui vivent légalement dans le pays d'accueil. Les sans-papiers sont sans voix et sont ségrégués de la société d'accueil dans des centres de détentions jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés envers leur pays d'origine.

En plus, l'intégration des immigrés francophones est difficile à cause du nombre de discriminations à leur égard dans le marché du travail. Si les statistiques montrent que la

majorité des immigrés au chômage sont Africains, cela est aussi dû à cette discrimination. En effet, la discrimination reste un problème global et vue sa propagation, nous pensons qu'elle va continuer de persister dans notre société. Elle favorise toujours les immigrés ne venant pas des pays du tiers monde, ce qui fait que ces derniers s'intègrent plus aisément par rapport aux immigrés francophones africains. En outre, pendant le processus d'intégration, certains immigrés francophones africains maintiennent le lien avec des immigrés partageant leur culture dans le pays d'accueil pour faciliter leur adaptation. Certains par contre, ne font pas usage de ces pratiques antérieures, ils décident de tout couper pour se conformer au mode de vie norvégien afin de pouvoir s'intégrer.

Ainsi, nous pouvons dire que le processus d'intégration en Norvège pour les immigrés de l'Afrique subsaharienne ne peut se réaliser que si ces derniers ont vraiment envie de succéder en dépit des difficultés qu'il présente. Étant arrivés avec leur culture d'origine, ils ont une possibilité de ne pas s'en débarrasser totalement et réussir à s'intégrer. En général, le gouvernement, pour faire face à cette grande diversité culturelle et ethnique pour permettre aux immigrés d'être intégrés, prône le modèle qui suit celui du Conseil de l'Europe, un processus d'intégration à double sens :

Apprendre à vivre ensemble, dans un contexte de diversité culturelle croissante tout en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, est devenu l'une des principales exigences de notre époque et restera pertinente pour de nombreuses années.¹²⁵

Cependant, comme nous le montre Huot et al dans leur étude nommée « Expanding Policy-Based Conceptualizations of 'Successful Integration': Negotiating Integration through Occupation following International Migration » paru en 2012, l'intégration des immigrants francophones dans la province de l'Ontario réussit lorsque l'immigré en question décide de refaire sa vie à nouveau et coupe le lien avec son pays d'origine.

¹²⁵ Conseil de l'Europe, *Livre blanc sur le dialogue interculturel : Vivre ensemble dans l'égalité*, mai 2008, p. 59. Disponible sur : www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/White%20Paper_final_revised_FR.pdf

Bibliographie

- Amelie, Maria. *Takk*. Oslo: Pax Forlag A/S, 2014.
- Anoumou, Olta William. *Vesle Svarte Sambo er nå voksen og bor i Norge*. Norsk originalmanus bearbeidet ut fra den franske versjonen og tilrettelagt av Anita Brøttemsmo. Oslo : Lockert Forlag, 2006.
- Akoun, André et Pierre Ansart (sous la direction de), *Dictionnaire de sociologie*. Paris: Le Robert, Seuil, 1999.
- Bataille, Philippe. « Racisme institutionnel, racisme culturel et discriminations. » Dans *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, par Philippe Dewitte, de la page 285 à 293. Paris : La découverte, 1999.
- Bourdieu, Pierre & Loïc J.D. Wacquant. *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Paris : Seuil, 1992
- Bourdieu, Pierre. « Le champ économique.» In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 119, septembre 1997. Économie et économistes. pp. 48-66.
- DOI : <https://doi.org/10.3406/arss.1997.3229>
- Bourdieu, Pierre. « Théorie du pouvoir symbolique: la domination dans les champs sociaux »
<http://www.sietmanagement.fr/theorie-de-la-dominance-dans-les-champs-sociaux-p-bourdieu/>
- Bréchon, Pierre. « Les multiples facettes de l'identité : famille, profession, santé, territoire... Séminaire de valorisation de la recherche » – INED – 29 mars 2007
- Brekke, Jan-Paul et al. «Etnisk og religiøs mangfold i arbeidslivet. Holdninger, erfaringer, diskriminering og praksis.» Rapport 2020
<https://samfunnsforskning.brage.unit.no/samfunnsforskning-xmlui/bitstream/handle/11250/2647287/Etnisk%20og%20religi%20mangfold%20i%20arbeidslivet.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Brekke, Jan-Paul, Audun Fladmoe et Dag Wollebæk. *Holdninger til innvandring, integrering og mangfold i Norge. Integreringsbarometeret 2020*.
- Brochmann, Grethe og Knut Kjeldstadli. *Innvandringen til Norge 900-2010*. Oslo: Pax, 2014
- Brochmann, Grethe. «Velferdsstat integrasjon og majoritetens legitimitet». I *Sand i maskineriet: makt og demokrati i det flerkulturelle Norge*, av Brochmann, G., T. Berchgevink et J. Rogstad. Oslo: Gyendal, 2002.
- Bonnechère, Michèle. *Trente ans de libre circulation des travailleurs (Actes du colloque de Paris)*, 1997.
- Camilleri, Carmel. *Les usages de l'identité : l'exemple du Maghreb*. In: *Tiers-Monde*, 1984, tome 25 n°97
- Carling, Jørgen. *Arbeidsinnvandring og familiegjensforening 1967 – 1980. En oversikt med hovedvekt på statistikk*. Bergen: Norges forskningsråd, 1999.
- Carte des pays de l'Afrique francophone <http://www.afrique-francophone.com/pays.html>
- Césaire, Aime. *Culture et colonisation*. *Liberté*, 5 (1), 15–35, 1963
<https://www.erudit.org/en/journals/liberte/1963-v5-n1-liberte1027342/30187ac.pdf>
- Cissé, Yacoub et Ann Falahat. *Afrikanere i Norge gjennom 400 år*. Oslo: AFRIN (Afrikanere i Norge), 2011.
- Conseil de l'Europe, *Livre blanc sur le dialogue interculturel : Vivre ensemble dans l'égalité*, mai 2008. Disponible sur :
www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/White%20Paper_final_revised_FR.pdf
- Dewitte, Philippe. *Immigration et intégration – l'état des savoirs*. Paris : la découverte, 1999.

- Diallo, Nina Suizu. *Le réseau national d'origine comme ressource pour l'intégration à la société norvégienne. Le cas des Sénégalais à Oslo*. Mémoire de master, Université d'Oslo. Printemps 2013
- Diome, Fatou. Dans *Le Gros Journal*, 22 mars 2017 <https://www.clique.tv/replay-gros-journal-fatou-diome/>
- Durkheim, Émile. *De la division du travail social*. Paris : PUF, 10^e édition, 1978.
- Euronews. « La montée de l'extrême-droite dans les pays scandinaves ». 2015 <https://fr.euronews.com/2015/06/19/la-montee-de-l-extreme-droite-dans-les-pays-scandinaves>
- Eurostat. « Chiffres clés sur l'Europe ». Édition 2019, Page 13 https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/10164473/KS-EI-19-001-FR_N.pdf/aef66e0b-f5fe-c4e1-67ac-3c3f01a44384
- Fall, Mar. *Le destin des Africains Noirs en France : discrimination, assimilation, repli communautaire*. Édition : L'Harmattan, 2005.
- Feussi, Valentin et Didier de Robillard. « La Francophonie » : Prologomènes à une perspective de la réception ». Dans *Le Français en Afrique. Les « francophonies » africaines. Bilan et perspectives*, par Valentin Feussi, de la page 15 à 42. Institut de linguistique française – CNR, no 31, 2017. <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/31/le%20Francais%20en%20Afrique%2031.pdf>
- Friberg, Jon H & Arnfinn H. Midtbøen. « Ethnicity as skill: immigrant employment hierarchies in Norwegian low-wage labour markets ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44:9, 1463-1478, 2018. DOI: [10.1080/1369183X.2017.1388160](https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1388160)
- Gaillard, Anne Marie. « Assimilation, insertion, intégration, adaptation : un état des connaissances. » In: *Hommes et Migrations*, n°1209, Septembre-octobre 1997. D'Alsace et d'ailleurs. pp. 119-130. DOI : <https://doi.org/10.3406/homig.1997.3030>
- Garnier, Hélène et Dominique Meda. « La place du travail dans l'identité des personnes », Données sociales, La société française, 2006
- Garson, Jean - Pierre et Cécile Thoreau. « Typologie des migrations et analyse de l'intégration ». Dans *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, par Philippe Dewitte, de la page 15 à 31. Paris: La découverte, 1999.
- Gjerde, Robert. «Innvandrerne som ikke lærer seg norsk, kan få kutt i sosialhjelpen.» *Aftenposten*, 2020
- Gnisci, Donata. *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest – Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE* – ISBN 978-92-64-03180-7 © OCDE 2008
- Gourévitch, Jean – Paul. *Les migrations en Europe : les réalités du présent, les défis du futur*. Paris : Acropole, 2007.
- Grimal, Henri. *La décolonisation : de 1919 à nos jours*. Bruxelles : Éditions Complexe, 1985.
- Haut Conseil à l'intégration, *Archives mai 2005 – septembre 2013* <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#I>
- Heleniak, Timothy & Johanna Carolina Jokinen. « Migration and mobility – more diverse, more urban ». In *State of the Nordic region 2020*, Chapitre 3. <https://pub.norden.org/nord2020-001/#18388>
- HERAN François, *Le temps des immigrés, Essai sur le destin de la population française*, Paris, Editions du Seuil, 2007.
- Hivert, Anne-Françoise. « Au Danemark, Inger Støjberg, ministre de l'immigration et de la provocation » *Le Monde*, 2017. https://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2017/03/27/au-danemark-inger-stojberg-ministre-de-l-immigration-et-de-la-provocation_5101212_4497271.html

- Huot, Suzanne, Debbie Laliberte Rudman & al. « Expanding Policy-Based Conceptualizations of ‘Successful Integration’: Negotiating Integration through Occupation following International Migration. » *Journal of Occupational Science*, 20:1, 6-22, 2013. DOI: 10.1080/14427591.2012.717497
- INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). « Estimations de la population 2019. » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#consulter>
- Johannesen, Berit Overå & Lily Appoh. (2020): « Stories told: integrational processes as experienced by immigrants with African backgrounds living in Norway. » *Ethnic and Racial Studies*, 2020. DOI: 10.1080/01419870.2020.1776361
- Julien-Laferrrière, François. « L’Union européenne, Schengen et la liberté de circulation ». Dans *Immigration et intégration : l’état des savoirs*, par Philippe Dewitte, de la page 366 à 374. Paris : La découverte, 1999.
- Kouvibidila, Gaston-Jonas. *L’échec de l’intégration des Noirs en France*. Paris : L’Harmattan, 2007.
- Kunnskapsdepartementet. «Integrering gjennom kunnskap. Regjeringens integreringsstrategi 2019-2020», 2018.
<https://www.regjeringen.no/contentassets/710bc325b9fb4b85b29d0c01b6b6d8f1/regjeringens-integreringsstrategi-20192022.pdf>
- Kyeremeh, Emmanuel, Godwin Arku, Paul Mkandawire, Evan Cleave & Ismahan Yusuf. « What is success? Examining the concept of successful integration among African immigrants in Canada ». *Journal of Ethnic and Migration studies*, 2019 <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1639494>
- L’Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). *Convention et Protocoles relatifs au statut des réfugiés*. Genève, août 2007 <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>
- L’Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). *Tendances mondiales en 2008. Réfugiés, demandeurs d’asile, rapatriés, personnes déplacées à l’intérieur de leur pays et apatrides*, 2009.
<https://www.unhcr.org/fr/statistics/unhcrstats/4af93d346/tendances-mondiales-2008-refugies-demandeurs-dasile-rapatris-personnes.html>
- Les Nations Unies, *La Déclaration universelle des droits de l’homme*, Article 13 <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- Nicholas Mirzoeff, Nicholas. « Social Death in Denmark. » *The Nation*, January 2019 <https://www.thenation.com/article/archive/denmark-refugees-asylum-europe/>
- Noiriel, Gérard. « Une Histoire du modèle français d’immigration », in ZUCMAN Gabriel, *Économie politique des migrations*, La Découverte, 2010.
- NOU (Norges offentlige utredninger) 2004: 20. *Ny utlendingslov*, Chapitre 4 – Page 86 <https://www.regjeringen.no/contentassets/eadd02d12e6340a581c1a85ab738e987/nou/pdfs/nou200420040020000dddpdfs.pdf>
- OCDE. *Perspectives des migrations internationales 2019*. Paris: Édition OCDE, 2019.
<https://doi.org/10.1787/60811ed3-fr>
- Olsen, Bjørn. «Sysselsetting blant innvandrere, registrert basert», 2020
<https://www.ssb.no/arbeid-og-lonn/artikler-og-publikasjoner/noe-okning-i-sysselsettingen-blant-innvandrere>
- Olsen, E.D.H. «Utenforskapets paradoks": Mot et depolitisert statsborgerskap?». In *Det norske paradoks. Om Norges forhold til den europeiske union*, av E.O. Eriksen and J.E. Fossum. Oslo: Universitetsforlaget, 2014.
- Oslo Kommune Statistikkbanken. «Innvandrerbefolkningen etter landbakgrunn, kjønn og alder – I alt, Alder i alt, Antall». 2020
<http://statistikkbanken.oslo.kommune.no/webview/index.jsp?catalog=http%3A%2F%2>

- [Fstatistikkbanken.oslo.kommune.no%3A80%2Fobj%2FfCatalog%2FCatalog51&submode=catalog&mode=documentation&top=yes](http://fstatistikkbanken.oslo.kommune.no%3A80%2Fobj%2FfCatalog%2FCatalog51&submode=catalog&mode=documentation&top=yes)
- PNUD. *Lever les barrières. Mobilités et développement humain. Rapport mondial sur le développement humain*. Édition: Green Ink, 2019. hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2009_fr_complete.pdf
- Poinsot, Marie. « Catherine Wihtol de Wenden (dir.), Atlas des migrations », *Hommes & migrations* [En ligne], 1316 | 2017, mis en ligne le 04 juin 2017, consulté le 08 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3837>
- Pumain, Denise. « Article sur la Ségrégation de l'Encyclopédie Hypergéométrie ». 2006. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372>
- Quiminal, Catherine. « Les Africains, divers et dynamiques ». Dans *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, par Philippe Dewitte, de la page 112 à 120. Paris : La découverte, 1999.
- Rea, Andrea et Maryse Tripier. *Sociologie de l'immigration*. Paris, Ed. La Découverte, Collection Repères, 2008.
- Rougerie, Paméla. « 30 ans après, les accords Schengen font toujours débat », *L'express*, Juin, 2015. https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/30-ans-apres-les-accords-schengen-font-toujours-debat_1689155.html
- Safi, Mirna. *Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation*. Dans *Revue Française de Sociologie* 2006 /1 (Vol.47) <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2006-1-page-3.htm>
- Bishop Desmond Tutu in *Discovery of a continent. Food, flavours and inspirations from Africa*, par Marcus Samuelsson 2007: vii
- Sartre, Jean-Paul. « Préface » dans Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*. Paris : Maspero, 1961
- Sayad, Abdelmalek. « Immigration et "pensée d'État" » In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 129, septembre 1999. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3299.pdf
- Schnapper, Dominique. *Qu'est-ce que l'intégration ?*. Paris : Gallimard, Folio actuel, 2007.
- Schnapper, Dominique. *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990*. Paris : Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1991.
- Schiller, Glick et al. *Towards a transnationalization of migration: race, class, ethnicity and nationalism reconsidered*, Page 1 <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-6-page-53.htm#re1no1>
- Statistisk sentralbyrå (SSB). «Registrerte arbeidsledige blant innvandrere», 2020 <https://www.ssb.no/arbeid-og-lonn/statistikker/innvarbl>
- Statistisk sentralbyrå (SSB). «Innvandring», Mars 2020.
- Statistisk sentralbyrå (SSB). «Innvandrere etter innvandringsgrunn». Mai 2020 [Innvandrere etter innvandringsgrunn - SSB](https://www.ssb.no/innvandring/statistikker/innvandring)
- The Norwegian Ministry of Culture. *The Norwegian Government's Action Plan against Racism and Discrimination on the Grounds of Ethnicity and Religion: 2020-2023(Extracted Version)*. Oslo: Ministries' security and service organisation, 2019. https://www.regjeringen.no/contentassets/589aa9f4e14540b5a5a6144aaea7b518/action-plan-against-racism-and-discrimination_uu.pdf
- Tribalat, Michèle. *Jeunes d'origine étrangère en France*, in *Futuribles*, No. 215, décembre 1996.
- Tveter, Eivind. «Arbeidsledighet blant innvandrere – en prognosemodell». 2009 https://www.ssb.no/a/publikasjoner/pdf/rapp_200951/rapp_200951.pdf
- Tønseth, Harald og Unni Grebstad. «56 % av sosialhjelpsutbetalingene går til innvandrere», 2019. [56 prosent av sosialhjelpsutbetalingene går til innvandrere - SSB](https://www.ssb.no/innvandring/statistikker/innvandring)

- UDI årsrapport Tall og fakta 2019 <https://www.udi.no/statistikk-og-analyse/statistikk/beboere-i-asylmottak-etter-statsborgerskap-og-status-i-soknad-2019/>
- Vichniac, Marc. *Le statut international des apatrides (Volume 43)*, in Collected Courses of the Hague Academy of International Law. Consulted online 08 2020. First published online in 1933
https://dx.doi.org/10.1163/1875-8096_pplrdc_A9789028608023_02
- Wihtol de Wenden, Catherine. « L'Europe, un continent d'immigration malgré lui. » Dans études 2009/3 (Tome 410), Pages 317 à 328 <https://www.cairn.info/revue-etudes-2009-3-page-317.htm>
- Wihtol de Wenden, Catherine. *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po, 2010.
- Xavier, Deniau. *La francophonie*. Paris : Que sais-je ?, PUF, 6^e éd, 2003.
- Zesseu, Claude. *Immigration et affirmation : le cas des Africains en France*. Voix plurielles, 2011-04-11, Vol.8 (1), p.54-67
<https://doi.org/10.26522/vp.v8i1.378>